

CONSEIL DE L'EISTEDDFOD  
NATIONALE DU PAYS DE GALLES

(CYNGOR YR EISTEDDFOD GENEDLAETHOL)

---

**RAPPORT  
SUR LA  
VISITE EN BRETAGNE  
DE LA DÉLÉGATION  
GALLOISE  
AVRIL 1947**

CONSEIL DE L'EISTEDDFOD  
NATIONALE DU PAYS DE GALLES  
(CYNGOR YR EISTEDDFOD GENEDLAETHOL)

---

RAPPORT  
SUR LA  
VISITE EN BRETAGNE  
DE LA DÉLÉGATION  
GALLOISE  
AVRIL 1947

WILLIAM LEWIS (PRINTERS) LTD., CARDIFF

## COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Monsieur W. J. GRUFFYDD, Maître ès Arts ; Docteur ès Lettres *honoris causa* de Rennes et de Galles ; Président d'Honneur du Conseil de l'Eisteddfod Nationale et Président de la Délégation ; Professeur Honoraire de Celtique à la Faculté des Lettres de Cardiff ; Député à la Chambre des Communes pour l'Université de Galles.

Le Révérend W. CRWYS WILLIAMS, Maître ès Arts ; Archi-Druide de Galles ; Vice-Président d'Honneur du Conseil de l'Eisteddfod Nationale.

Monsieur W. EMYR WILLIAMS, Licencié en Droit ; Président du Conseil Exécutif de l'Eisteddfod Nationale ; Avocat ; Echevin de la ville de Wrexham ; Président de l'Association des Conseils Généraux et Conseils Municipaux de Galles.

Monsieur D. R. HUGHES, Maître ès Arts ; Vice-Président d'Honneur et Cosecrétaire du Conseil de l'Eisteddfod Nationale ; Vice-Président d'Honneur de la *Honourable Society* des Cymmrodorion ; Président du Conseil Exécutif de l'Eisteddfod de Colwyn Bay, 1947 ; Ancien Directeur au Ministère de l'Agriculture Britannique.

Monsieur MORGAN WATKIN, Maître ès Arts ; Licencié ès Lettres ; Docteur en Philosophie ; Chevalier de la Légion d'Honneur ; Officier de l'Instruction Publique ; Cavaliere della Corona d'Italia ; Professeur Honoraire de Français et de Philologie Romane à la Faculté des Lettres de Cardiff.

Monsieur le Chanoine MAURICE JONES, Maître ès Arts, Docteur en Théologie ; Trésorier du Conseil de l'Eisteddfod Nationale et Druide du Gorsedd ; Directeur Honoraire de la Faculté des Lettres et de Théologie Protestante de Lampeter.

Le Révérend J. DYFNALLT OWEN, Maître ès Arts ; Ancien Président de la Confession Congrégationaliste de Galles ; Directeur du Journal Gallois *Y Tyst* ; Vice-Président de l'Union des Sociétés Galloises.

Le Révérend A. E. JONES (Cynan), Maître ès Arts ; Secrétaire de la Délégation ; Archiviste du Gorsedd des Bardes ; Cosecrétaire du Conseil de l'Eisteddfod Nationale ; Chargé de Cours Publics de Littérature Dramatique et de Littérature Galloise à la Faculté des Lettres de Bangor, Nord-Galles.

CONSEIL DE L'EISTEDDFOD  
NATIONALE  
DU PAYS DE GALLES

---

Rapport sur la Visite en  
Bretagne de la Délégation  
Galloise Avril 1947

---

Traduit du Texte Gallois  
sur la demande de la Délégation

par

MORGAN WATKIN,  
Professeur Honoraire à l'Université de Galles.

---

Le Conseil de l'Eisteddfod Nationale a reçu de S.E. l'Ambassadeur de France à Londres une lettre, datée du 10 janvier 1947, l'invitant à désigner huit délégués : "pour visiter Paris et la Province de Bretagne où l'on espérait qu'ils trouveraient plaisir à visiter des endroits connus et à rencontrer des professeurs et des intellectuels, en particulier à notre vieille Université de Rennes."

Dans notre réponse du 7 mars 1947, écrite après que le Comité Exécutif du 21 février eut discuté de l'invitation, nous avons soulevé les premiers la question des accusations portées contre le gouvernement français au sujet de sa politique en Bretagne, et, en acceptant l'invitation, nous avons formulé deux requêtes, à savoir :

(a) que les membres de la délégation aient toute liberté d'enquêter sur la part faite à la langue et à la culture bretonnes dans le système d'enseignement actuellement en vigueur en Bretagne ;

(b) qu'il leur soit permis, sans surveillance d'aucune sorte, de rencontrer certains militants bretons connus au Pays de Galles.

Nous fîmes également mention dans notre réponse des relations culturelles entre le Pays de Galles et la Bretagne, relations anciennes et d'importance capitale pour les deux pays, entretenues par les deux langues de commune origine et par les institutions de l'Eisteddfod et du Gorsedd. Les raisons invoquées à l'appui de nos requêtes étaient que l'opinion galloise ne manquerait pas de considérer la délégation qui se rendrait en Bretagne comme une véritable délégation nationale, et qu'elle attendrait d'elle à son retour, étant donné ce qui était paru dans la presse galloise contre la politique française, un rapport sur la véritable situation en Bretagne.

Dans une lettre du 24 mars 1947, où il manifestait son plaisir de savoir que nous acceptions l'invitation, l'Ambassadeur faisait droit sans condition à nos requêtes et ajoutait "Je suis convaincu que la visite en France de votre délégation permettra à vos représentants de dissiper les malentendus qui paraissent s'être créés dans l'opinion galloise au sujet de la Bretagne."

Lors de la réunion du Comité Exécutif de l'Eisteddfod Nationale le 21 février 1947, quelques membres soutinrent avec force le point de vue que l'invitation ne devait pas être acceptée, mais la majorité vota cependant en faveur de son acceptation pour les principales raisons suivantes :

(a) L'intérêt culturel que nous portons, en tant que frères de race du peuple breton, à la vitalité et à la prospérité d'une langue si proche du gallois et qui, comme lui, a réussi à survivre à des siècles d'opposition, de négligence et de mépris, en même temps que notre désir naturel, en tant que peuple qui a réussi à obtenir du Ministère de l'Education Britannique l'enseignement de sa langue nationale, de voir le gouvernement français traiter le breton aussi généreusement et lui donner la même possibilité de vivre et de se développer ;

(b) Notre volonté, autant que les impressions d'un voyage de dix jours puisse nous le permettre, de découvrir la vérité au sujet des accusations portées contre la France, à savoir que de travailler pour la langue bretonne, que d'essayer de conquérir pour la Bretagne des libertés plus grandes, sont choses dangereuses, et que des Bretons ont été persécutés et emprisonnés pour cette seule raison ;

(c) L'espoir que notre visite aboutirait à une meilleure compréhension non seulement entre le Pays de Galles et la France, mais aussi entre la France et la Bretagne.

Certains membres de la délégation sont d'avis que l'intention du gouvernement français était d'exploiter notre visite dans un but de propagande, pour contrebalancer dans l'opinion publique bretonne, et aussi dans l'opinion publique galloise, la vive émotion causée dans les deux pays par les campagnes d'une section de la presse galloise condamnant formellement les mesures prises par le gouvernement français contre le mouvement breton. A la conférence de presse tenue à Rennes avant notre arrivée, le vendredi 18 avril après-midi, et selon les informations qui nous ont été données par plusieurs Bretons, le représentant du Ministère Français de l'Information exprima cette intention sans équivoque. La même chose fut dite à un représentant du *Western Mail*, peu après que nous avions quitté Londres le 21 avril, par un représentant officiel de l'Ambassade de France (voir *Western Mail* et *Daily Post* du 22 avril). Nous tenons à dégager formellement toute responsabilité pour les idées qui furent exprimées ainsi, tant à Rennes qu'à Londres, et dans ces journaux.

D'autre part il est juste de rappeler que la première invitation à envoyer une délégation en France fut faite à l'Eisteddfod de Rhos en août 1945. Pas un mot ne fut dit au sujet de la Bretagne à cette époque ; il s'agissait seulement d'un échange de visites culturelles entre le Pays de Galles et la France. En outre, dans sa lettre du 24 mars, l'Ambassadeur de France spécifiait que nous étions parfaitement libres de voir qui nous voudrions durant notre visite en Bretagne. Il demandait de même les noms des militants bretons que nous désirions consulter de façon que toutes dispositions puissent être prises pour que nous puissions les rencontrer au cours de notre visite.

La délégation s'est rassemblée à Londres le 21 avril au matin. Nous avons atteint Paris le même soir et sommes arrivés en Bretagne le lendemain. Nous avons séjourné à Rennes, à Morlaix, et à Vannes, et au cours de notre randonnée avons visité St. Brieuc, Paimpol, Quimper, Pont-Aven, et Josselin. Partout les Préfets, les Maires, l'Université de Rennes, les représentants des associations bretonnes, nous réservèrent le meilleur accueil. Nous avons pu également entretenir en particulier de nombreux Bretons tant en Bretagne qu'à notre retour à Paris où nous fûmes reçus à l'Hôtel de Ville et à la Sorbonne. Quoique notre séjour n'ait pas été aussi long que nous ne l'eussions désiré, nous avons eu maintes occasions de discuter des affaires bretonnes et celles de la langue et de la culture de la Bretagne. Liberté nous fut donnée de voir qui nous voulions, sans intervention

du gouvernement ni de ses représentants. Notre retour en Grande Bretagne s'effectua le 14 mai via Arras où de nombreux Gallois dorment leur dernier sommeil.

2

Dès notre arrivée en Bretagne il nous devint évident que les problèmes politiques et les problèmes culturels étaient étroitement mêlés, et qu'après tout, ni la politique ni la culture ne sont des questions simples. Dans le problème politique, par exemple, il y a au moins deux facteurs qu'il faut prendre en considération, d'une part la force de la vieille tradition centralisatrice française, qui a sévi plus particulièrement en France depuis la Révolution et, d'autre part, le ressentiment contre le gouvernement de Vichy et ceux qui l'ont suivi, ressentiment qui ne s'est pas encore apaisé. A l'égard de la question linguistique il y a aussi deux prises de position à considérer, d'une part le soutien ou le manque de soutien accordé par la France au mouvement en faveur de la reconnaissance des droits de la langue bretonne, et, d'autre part, le soutien ou le manque de soutien accordé au même mouvement par les Bretons eux-mêmes.

C'est en considération de cela que nous tenons à déclarer formellement qu'en tant que délégation nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de juger de l'attitude d'une autre nation vis-à-vis de ses propres sujets et qu'une délégation du Conseil de l'Eisteddfod se doit de ne pas intervenir dans des questions où le Conseil lui-même n'interviendrait pas. D'autre part, cependant, l'avenir de la langue et de la culture bretonnes est cher à nos cœurs et nous manquerions à nos devoirs si nous ne saisissons pas toutes les occasions de les encourager, ou si nous décourageons les Bretons eux-mêmes, faute d'une attention suffisante portée aux intérêts qui leur sont chers.

3

Il nous est impossible devant les déclarations variées et contradictoires qui furent faites en notre présence, de porter un jugement définitif sur les représailles "légales" subies par de nombreux Bretons. Seuls des hommes de loi qui auraient eu le loisir d'interroger et de réinterroger des témoins, comme de passer au crible les dossiers des affaires qui furent jugés par les Cours de Justice en France pourraient donner sur elles un jugement définitif. Néanmoins devant les preuves qui

8

nous furent apportées, nous avons formé la nette opinion que des militants purement culturels, et qui ne s'étaient en rien mêlés de politique furent arrêtés dans les périodes troublées qui suivirent la libération. Il ne peut être contesté que quelques leaders et militants bretons collaborèrent avec le gouvernement de Vichy, mais il a été impossible de nous donner la moindre preuve qu'en dehors d'un très petit nombre les militants bretons collaborèrent avec les Allemands. Il est aisé de comprendre l'attitude de ceux qui profitèrent de l'occasion qui leur fut offerte par le gouvernement de Vichy, pour conquérir quelques-uns des droits linguistiques qu'ils réclamaient depuis de nombreuses années. A dire vrai, bien peu, parmi ces revendications, furent satisfaites par Vichy, mais c'était tout de même plus que ce qui avait été obtenu jusque là de n'importe quel gouvernement français du passé, et c'était beaucoup plus que ce que la France est aujourd'hui prête à concéder.

Quant à ceux des militants et leaders politiques bretons qui furent traduits en jugement sous l'accusation de collaboration avec les Allemands, il nous est apparu qu'ils furent jugés, comme tous les autres Français objets de la même accusation, conformément à la loi française. Les Gallois que nous sommes ne doivent pas oublier que le "climat" de cette époque en France et en Bretagne n'eut pas son équivalent en Grande Bretagne, et quand nous sommes appelés à juger des événements en France, nous devons conserver présentes à l'esprit, trois considérations. D'abord qu'il est impossible d'apprécier l'atmosphère de quelque pays que ce soit, France aussi bien que Grande Bretagne, sous le poids et l'étreinte de la guerre, et nous ferions bien de nous rappeler le grand nombre d'hommes et de femmes emprisonnés chez nous selon les listes 18B, et parmi eux quelques Gallois connus, sans qu'ils aient été coupables du moindre crime. Ensuite ce ne fut pas seulement en Bretagne que des hommes furent punis pour collaboration avec Vichy et les Allemands, mais partout en France et, selon ce qui nous a été dit, il y eut, au total, moins de persécutions officielles en Bretagne que dans certaines autres régions françaises. Enfin les pires représailles contre les Bretons ont été exercées pendant la guerre par des particuliers, le meurtre de l'Abbé Perrot, par exemple, car le désordre généralisé qui fut la conséquence de la guerre sourde entre Vichy et les maquis éveilla non seulement de l'héroïsme et du patriotisme, mais aussi la cruauté et les plus bas instincts, et le gouvernement français, ne peut être tenu pour responsable de tous les crimes commis par des Français contre des Français ou des Bretons contre des Bretons.

9

Mais tout ceci étant admis, il subsiste cependant dans l'esprit de la délégation une large part de doute, sur une question qui relève plus directement de l'objet de notre visite en Bretagne que ne peuvent relever les questions de la Résistance ou de la Collaboration. C'est à dire : *Y a-t-il eu et y a-t-il encore des Bretons persécutés pour des raisons culturelles, ou pour avoir défendu des idéaux bretons, et persécutés pour ces raisons seulement? Sont-ils empêchés de déployer librement leurs efforts et leur propagande en faveur de la langue, des traditions et des droits de la Bretagne, et stoppés dans leurs efforts pour convaincre leurs compatriotes de les cultiver et de les défendre?*

Comme en toute chose en Bretagne, nous avons relevé deux réponses absolument contradictoires. A Rennes, par exemple, où les autorités locales et plus tard, l'état major de l'Université, nous réservèrent une excellente réception, M. Loyer, Doyen de la Faculté des Lettres, s'exprima dans son discours ainsi qu'il suit :

"Vous portez dans vos coeurs quelques inquiétudes que vous avez exprimées avec beaucoup de franchise dans la réponse que vous avez fait parvenir à l'invitation de M. le Ministre des Affaires Etrangères. Les plaintes de quelques personnes qui ont quitté la Bretagne en même temps que les Allemands ont fini par vous impressionner. Nous ne pouvons que vous remercier de cette franchise, la seule attitude qui permette, entre amis, de faire la lumière. Je n'ai voulu réunir autour de vous, Messieurs, parmi les professeurs de la Faculté, que les Bretons de naissance et d'ascendance. Moi-même, je suis né dans le Morbihan, sur un rocher battu par les flots, à Belle Ile en Mer et j'ai fait toutes mes études en Bretagne où j'ai été l'élève de Dottin et d'Anatole Le Braz.

"Eh bien ! Messieurs, tous Bretons de vieille souche, nous voudrions vous convaincre que la propagande qui vous a émus est mensongère : les Bretons, depuis 1940, n'ont jamais été brimés et persécutés que par les Allemands ; les Bretons qui, depuis la libération, ont été exécutés ou condamnés, l'ont été pour faits de collaboration avec l'ennemi et non pour leur attachement aux choses bretonnes ; les Bretons vivent libres de penser, d'agir, d'imprimer, de parler la langue qui leur plaît, au même titre que les autres Français . . . vous rapporterez, j'en suis sûr, de votre *Tro Breiz*, l'impression réconfortante que les seules plaies que la Bretagne ait à panser, elle en reporte la responsabilité sur les Allemands et sur les quelques autonomistes qui ont collaboré avec les Allemands."

C'est là l'opinion d'un homme dont la probité morale et l'amour pour son pays natal ne peuvent être discutés. Mais d'un autre côté cependant le grave problème dont il s'agit, et qui est celui de l'épuration après la libération de la France en

1944-45, reste posé dans son entier ; nous ne pouvons fermer les yeux ni devant les répercussions directes que ce problème a eu en Bretagne, ni devant les conséquences indirectes qu'il a eu sur la langue et la culture bretonnes. Le gouvernement français maintient qu'il a agi envers les Bretons, dans la conduite de l'épuration, exactement comme il a agi envers les autres Français. La question pour nous cependant est de savoir si le gouvernement français a, depuis la libération de la France, persécuté certains Bretons, non pas parce qu'ils ont collaboré en actes et en paroles avec les Allemands, mais parce qu'ils ont défendu des idées bretonnes durant l'occupation de la France, ou parce qu'ils ont osé les défendre et les propager, à ce moment—là, plus ouvertement et plus effectivement qu'ils n'avaient osé le faire dans le passé. Il convient de souligner qu'aucun Français, en dehors des Bretons, ne peut être accusé d'avoir mené une telle propagande et que, par conséquent, l'argument officiel qui consiste à dire que les Bretons ont été traités de la même façon que les autres Français, perd, de ce simple fait, la plus grande partie de son poids.

Or, à la lumière des témoignages que nous avons recueillis, comme à celle des documents qui ont été mis entre nos mains, nous avons été obligés de nous rendre à l'évidence que le seul fait de défendre des idées bretonnes, quelles qu'elles soient, régionalistes et nationalistes aussi bien que séparatistes, a été suffisant pour attirer, après la libération, les vengeances officielles sur la tête de Bretons auxquels une telle activité pouvait être reprochée. En d'autres termes, les autorités françaises ont été portées à considérer quiconque avait eu une activité bretonne, en dehors de toute activité politique française, ou collaboratrice, comme quelqu'un qui était à priori, coupable de collaboration avec les Allemands.

Il est juste cependant de reconnaître que, tout au moins d'après nos constatations, nous n'avons guère trouvé que des Bretons, quelle qu'ait été leur activité bretonne, aient été persécutés s'ils avaient aussi travaillé continuellement pour la Résistance française. Peut-être nous est-il possible de poser le problème plus clairement de la manière suivante. Pendant l'occupation allemande les Bretons peuvent être divisés en six catégories, selon leur attitude à l'égard de la guerre :

1. Ceux, sans activité bretonne, qui prirent part à la Résistance française ;
2. Ceux, sans activité bretonne, qui restèrent neutres sous le gouvernement de Vichy ;
3. Ceux, sans activité bretonne, qui collaborèrent avec Vichy et avec les Allemands ;

4. Ceux qui, ayant une activité bretonne, prirent une part active à la Résistance française ;
5. Ceux qui, ayant une activité bretonne, restèrent neutres sous le gouvernement de Vichy ;
6. Ceux qui, ayant une activité bretonne, collaborèrent avec Vichy et les Allemands.

Il apparaît tout de suite que ces six catégories se divisent en deux groupes principaux :

- A. 1.2.3. Ceux qui n'ont pas eu d'activité bretonne, quelle qu'ait été leur conduite sous l'occupation ;
- B. 4.5.6. Ceux qui ont eu une activité bretonne, quelle qu'ait été leur conduite sous l'occupation.

Si l'attitude du gouvernement avait été la même dans chaque cas, c'est-à-dire, s'il est vrai que le fait d'avoir eu une activité bretonne, n'était pas pour lui une raison spéciale de représailles, le même traitement aurait dû être infligé aux catégories correspondantes de A et de B, c'est-à-dire, à 1 et 4, à 2 et 5, à 3 et 6. Mais tandis que le traitement infligé à la catégorie 4, fut dans l'ensemble aussi généreux que celui qui fut infligé à la catégorie 1, et que celui qui fut infligé à la catégorie 6, fut au moins aussi rigoureux que celui de la catégorie 3, il est largement démontré à nos yeux que les Bretons de la catégorie 5 furent infiniment plus maltraités que ceux de la catégorie 2. *Il est par conséquent difficile de ne pas conclure que le simple fait d'avoir eu une activité bretonne, de quelque ordre qu'elle soit, a été pour le gouvernement français motif suffisant à persécution.*

Nous devons préciser à nouveau, en vue d'éviter tout malentendu et pour bien faire ressortir que nous ne fermons pas les yeux à la réalité, *qu'il nous paraît évident que les séparatistes bretons qui s'enfuirent en Allemagne en 1939, comme ceux qui plus tard se groupèrent dans une formation militaire dite "Formation Perrot," collaborèrent réellement et effectivement avec les Allemands.* Il ne nous apparaît pas que l'on puisse contester au gouvernement français le droit, en Bretagne comme dans le reste de la France, de punir des hommes pour trahison envers la France, et mêler volontairement leur cas à la question bretonne ne peut qu'obscurcir le problème et faire beaucoup de mal à la cause de la Bretagne tant aux yeux des nations occidentales qu'à ceux de l'opinion française.

Mais, ces réserves faites, et laissant de côté le cas des extrémistes, nous ne croyons pas qu'il puisse être contesté que les membres des autres catégories du mouvement breton, qu'ils aient été nationalistes ou régionalistes, et qui ont été jetés en prison et condamnés, l'ont été seulement pour leur activité en faveur de la culture et des idées bretonnes. De ceci les preuves abondent. Si le gouvernement français avait entendu poursuivre seulement la collaboration et non les idées bretonnes, il n'aurait pas supprimé toutes les concessions, demandées par les Bretons depuis des générations, faites par le gouvernement de Vichy en faveur de la langue et de l'histoire de Bretagne. Il n'aurait pas dissout, interdit, et confisqué les biens de groupements comme le P.N.B. (Parti Nationaliste Breton fondé en 1911), les Amis de la Bretagne (régionaliste créé en 1941), et même d'associations purement culturelles n'ayant rien à voir avec la politique et n'en ayant jamais fait, comme "Ar Brezoneg Er Skol" (Union pour l'Enseignement du Breton fondée en 1934). En admettant même que l'on puisse reprocher à des personnes d'avoir collaboré avec les Allemands, on ne peut pas le reprocher à des groupements pris en eux-mêmes, ni à la langue bretonne ni à l'histoire de Bretagne. Il est inexact de dire par ailleurs, ainsi qu'on nous l'a dit, que toute la législation élaborée par Vichy a été supprimée. Les Français l'auraient même voulu, que cela eût été impossible, car on ne peut faire table rase de tout ce qui a été la vie d'un peuple pendant quatre ans.

Tout ceci laisse à penser que la vérité est plus complexe que certains ne se l'imaginent. Néanmoins on peut la définir comme suit : Il paraît incontestable que le gouvernement français s'est servi comme prétexte de l'action de quelques extrémistes peu nombreux, qui, eux, ont vraiment collaboré avec les Allemands, pour tenter de jeter le discrédit sur le mouvement breton dans son ensemble, et pour persécuter des gens qui ne méritaient nullement de l'être et qui ne l'auraient pas été s'ils n'avaient pas continué sous l'occupation allemande à travailler pour la Bretagne, exactement comme ils l'avaient fait avant la guerre. Le Mouvement Breton Nationalisant dans son ensemble s'est efforcé de rester neutre dans la querelle franco-allemande et c'est cette neutralité que les Français n'ont pas voulu admettre. Il apparaît clairement que cette neutralité a servi de prétexte pour tenter de discréditer le mouvement breton et que l'on espérait, de cette façon, porter un coup mortel à toutes les formes d'activité en faveur de la Bretagne et jeter la suspicion sur tous ceux qui s'étaient livrés à cette action.

Malheureusement nous avons recueilli des preuves, durant notre voyage, que cette attitude du gouvernement français à l'égard des défenseurs de la culture et des idées bretonnes, joint au souvenir de la confusion qui a régné pendant l'occupation allemande, a éveillé des passions, causé des haines, et donné naissance à des divisions parmi les Bretons eux-mêmes. Quoique nous ne nous soyons pas aperçus que, d'une manière générale, les gens au-dessus de quarante ans montraient beaucoup de sympathie pour les Bretons aujourd'hui condamnés ou en exil, il nous est apparu clairement que ces hommes sont en train de devenir rapidement des martyrs aux yeux de la génération plus jeune. Les Bretons d'âge moyen, et spécialement ceux qui jouissent d'une situation stable et solide, ne semblent pas se rendre compte de la ferveur nouvelle qui s'est éveillée dans la jeune génération vis-à-vis de tout ce qui touche à son pays et à sa langue. Le gouvernement, ne s'en rend pas compte, ni que son attitude à l'égard de l'enseignement du breton dans les écoles est en train de transformer rapidement les "nationalistes culturels" en nationalistes politiques. *Si le gouvernement français craint la montée du séparatisme en Bretagne, le moyen de la prévenir est pourtant entre ses mains, et il est de prendre des mesures en faveur de l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles.*

Nous reviendrons sur ce sujet de l'enseignement de la langue, mais auparavant, avec toute la courtoisie que nous pouvons y mettre, et avec l'expression de notre admiration pour la nation et la culture françaises—la France en vérité est une seconde patrie pour des milliers de Gallois galloisants qui ont bénéficié de notre régime d'enseignement—nous voudrions poser au gouvernement français une question. A la lumière de ce que nous avons vu en Bretagne, et en conformité avec l'habituelle générosité des Français, *ne croit-il pas qu'il serait possible et de bonne politique d'accorder pleine et entière amnistie à tous les militants du mouvement breton qui ont été condamnés depuis 1944 ou, à tout le moins, à tous ceux qui ne peuvent être accusés d'avoir porté les armes contre la France, c'est-à-dire, à la très grande majorité?*

Mais si la question ci-dessus doit être posée par nous à un gouvernement qui nous reçut avec une telle amabilité, il y a d'autres questions que nous devons nous poser à nous-mêmes, en tant que membres de la même communauté britannique que nos frères les Bretons, et en tant que membres de l'Eisteddfod Nationale qui représente d'une manière toute particulière la culture galloise. Naturellement il ne dépend pas de nous

que ce problème de l'amnistie soit résolu, même si nous connaissions tous les aspects du problème, mais *c'est pour nous un devoir d'accorder sans réserve notre aide morale et matérielle à tous ceux qui ont souffert de la répression.* Il nous appartient spécialement par exemple de conjurer le gouvernement français d'accorder le droit de retourner librement en Bretagne à tous ceux qui en ont été proscrits. Sans prendre le moindre parti dans la querelle, nous ne pouvons oublier la misère et les souffrances de centaines de familles bretonnes dont le chef ou le fils ou le soutien est en prison ou en exil; nous ne pouvons oublier non plus l'infinie détresse de centaines de défenseurs des idées et de la culture bretonnes, aujourd'hui sans foyer, réduits à se cacher ou à s'expatrier, contraints de mener une vie de "hors la loi" avec toutes les conséquences d'ordre moral qu'une telle existence peut comporter. Nous demandons qu'un Comité Mixte de l'Eisteddfod et d'autres sociétés comme l'Undeb Cymru Fydd se mette au travail immédiatement, de façon à ce que nous puissions rassembler et unir la nation galloise tout entière pour appuyer nos efforts en vue d'obtenir du gouvernement français un geste de clémence et l'octroi de l'amnistie aux Bretons.

Le gouvernement français est désireux d'encourager les traditions locales et les coutumes bretonnes comme les danses, les chants nationaux, et ainsi de suite, mais quand nous avons posé une question au sujet de l'enseignement de l'histoire de Bretagne, considérée en tant qu'histoire d'une nation, on nous a répondu que ce que le Ministère de l'Education Nationale entendait par là, c'était de donner des leçons d'histoire purement locale au sujet des oiseaux, des animaux, des fleurs, des sites, etc. d'une ville ou d'un village. Quant à l'enseignement de la langue bretonne comme à celui de l'histoire de Bretagne (et qu'il soit permis de rappeler ici que la Bretagne possède une histoire qui, dans certaines de ses périodes, contient même plus de sujets et de raison d'étude que l'histoire du Pays de Galles), le Ministère y est irréductiblement opposé. La lettre suivante, adressée par le Ministre

de l'Education Nationale au Président de la Fédération des Cercles Celtiques, après notre visite, définit sans ambiguïté l'attitude du gouvernement :

Cabinet du Ministre de l'Education Nationale. Paris le 3 Mai 1947  
1831/Cab./G.C.

Le Ministre de l'Education Nationale  
à Monsieur le Président  
de la Fédération des Cercles Celtiques.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 29 mars 1947, me faire connaître les vœux de la Fédération des Cercles Celtiques en ce qui concerne l'enseignement de la langue bretonne. Celui-ci pose deux problèmes importants.

D'abord une question de principe : l'enseignement primaire public est uniformément donné en français.

Ensuite un problème d'ordre pratique, particulier au breton. Comme vous le savez, il y a plusieurs dialectes bretons (77 variétés d'après l'Atlas linguistique de Basse Bretagne de P. Le Roux) et plusieurs orthographe ; il serait donc difficile de mettre au point un breton "moyen" susceptible d'être transcrit et enseigné.

Pour toutes ces raisons il ne saurait être dérogé à la législation actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. le Ministre  
G. C.

Le Ministre lui-même, M. Nagelen, vint à Rennes le 15 mai et déclara à l'Hôtel de Ville :

Certains ont pensé que nous devons avoir en Alsace et en Bretagne des libertés particulières ; nous pensons que les libertés accordées aux autres Français suffisent. (*Ouest Républicain* 16 mai 1947.)

A une délégation d'instituteurs primaires publics de Bretagne qui était venue le voir, le même Ministre répondit que la question de l'enseignement du breton dans les écoles ne pouvait pas être posée, et il compara la situation des instituteurs dans les régions bretonnantes à celle des instituteurs français en Algérie : leur tâche est d'assimiler à tout prix la population.

L'attitude du gouvernement français est ainsi parfaitement claire mais les raisons qu'il invoque sont loin de l'être autant. *Ce sont des soucis politiques et non des soucis d'instruction et d'éducation qui commandent cette attitude.* Nous-mêmes, en tant que citoyens d'un autre pays, même si nous ne pouvons pas exprimer notre opinion sur un système politique, il nous sera peut-être permis de faire ressortir au gouvernement

français combien cette attitude est contraire à la tradition de liberté créée par la France elle-même, car elle aboutit à détruire le patrimoine culturel d'une nation, une inappréciable et magnifique moisson qui a fleuri et s'est épanouie, au cours des siècles, dans la vie du peuple breton.

Nous savions avant que la délégation ne se rendit en Bretagne, et nous le savons peut-être mieux encore depuis que nous y sommes allés, que les arguments tirés des dialectes bretons ne sont que des prétextes pitoyables et sans valeur. D'après les mêmes principes de recherche, à savoir, ceux qui ont été imaginés par Gillieron et suivis par le professeur Le Roux dans son excellent *Atlas* on trouve en France seulement 638 dialectes français. Ceci est également vrai, pour l'anglais et le gallois, mais personne n'a songé à en tirer une excuse pour refuser d'enseigner ces trois langues. Peut-être sera-t-il permis à notre délégation, qui contient au moins quelques techniciens professionnellement compétents en matière philologique, de rappeler que toutes les langues modernes sont des langages raisonnés et que ce sont des lettrés qui, à un moment ou à un autre de l'histoire de la France et de l'Angleterre, créèrent le français et l'anglais littéraires. La seule différence entre le breton et ces autres langues c'est que ce phénomène historique se produisit plus tôt pour elles que pour lui. De plus ce langage raisonné existe déjà pour le breton ; un grand nombre de livres et de périodiques ont été écrits dans ce langage et il existe en Bretagne dès maintenant, en dépit de toutes les oppositions et de tous les obstacles, d'excellents ouvrages élémentaires pour enseigner le breton aux enfants, quelle que soit la région de Bretagne où ils se trouvent. D'autres personnes lors de notre voyage en Bretagne nous ont fait valoir cet argument des dialectes, mais tous ceux qui le faisaient valoir, même si nous leur reconnaissons le bénéfice de la sincérité, n'oubliaient qu'une chose pourtant élémentaire : c'est qu'une langue enseignée à l'école est un langage pour gens instruits et qu'il n'y a sûrement personne qui songe à prendre comme point de départ le savoir et l'intelligence des illettrés pour décider d'un système d'instruction et d'éducation.

Le Conseil National de l'Eisteddfod se souviendra que l'attitude des Anglais vis-à-vis de la langue galloise était au siècle dernier très proche de l'attitude actuelle du gouvernement français vis-à-vis du breton, et que ce fut la vive protestation de Matthew Arnold dans sa *Littérature Celtique* (1867) qui marqua le commencement du changement d'attitude des Anglais. Il est évident aujourd'hui, pour quiconque a

étudié l'ouvrage d'Arnold, que ce n'est pas parce qu'il était un Celtophile comme beaucoup de ses compatriotes éclairés qu'il critiquait si sévèrement l'attitude du *Times* et celle des Anglais à l'égard de la langue galloise, mais bien parce qu'il considérait cette critique comme un des aspects nécessaires de sa croisade contre le philistinisme anglais. Et nous sommes certains que personne ne serait plus étonné que lui de voir la France, civilisée et éclairée, coupable du même crime de philistinisme, car c'est là le seul qualificatif que l'on puisse donner à son attitude officielle à l'égard de la langue bretonne.

9

Mais cependant quelle est l'opinion des Bretons eux-mêmes à l'égard de la langue bretonne ? Ainsi que nous l'avons dit auparavant et que nous devons l'admettre, la masse de la partie la moins éclairée de la population n'attache pas une grande importance au problème posé par sa langue, pour la raison, entre autres, que le nombre des Bretonnants diminue à chaque génération. Mais l'on doit faire ressortir qu'une telle attitude n'est nullement exceptionnelle, et qu'elle n'est pas un argument que l'on puisse faire valoir contre la langue bretonne, car si l'on voulait faire une enquête sur la question de la langue de n'importe quel peuple bilingue d'Europe, on trouverait que l'attitude de la partie la moins éclairée de la population à l'égard de sa langue maternelle est semblable à celle de l'Eglise de Laodicée. Comme au Pays de Galles du temps d'Owen Edwards, ce sont des leaders éclairés qui suscitent un mouvement d'affection et d'intérêt pour la langue, et ce mouvement marche la main dans la main avec les travaux des érudits et des savants. Ainsi en a-t-il été et en est-il en Bretagne, et l'on peut affirmer sans hésitation que la partie éclairée de l'opinion bretonne, que les représentants de la population dans les corps élus sont très fortement unis en faveur de l'enseignement du breton dans les écoles. Déjà avant la guerre, de 1934 à 1939, la grande majorité des Conseils Municipaux de Basse Bretagne et les trois Conseils Généraux (conseils qui correspondent à peu près à nos *County Councils*) à l'unanimité ainsi que d'innombrables associations avaient demandé l'enseignement du breton. Impressionnée elle-même par cet ensemble de volontés la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés française avait demandé qu'il soit fait droit aux requêtes bretonnes (30/6/1937).

Il ne s'agit pas là d'une manifestation d'opinion passagère puisque depuis la libération les Conseils Généraux du Finistère et des Côtes du Nord ont renouvelé cette demande. Très

18

récemment encore, le 8 mai dernier, quelques jours après le catégorique refus du Ministre, le Conseil Général du Finistère qui représente une population de 756,000 habitants a adopté un nouveau voeu demandant l'enseignement du breton dans les établissements primaires et secondaires et dans les Ecoles Normales Primaires des trois départements où le breton est parlé : Morbihan, Finistère, Côtes du Nord. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que ces manifestations d'union sur un problème essentiel sont un des signes les plus prometteurs que l'on ait jamais vu en Bretagne.

10

Les obstacles à vaincre sont grands, cependant, et nous ne rendrions pas service à la Bretagne si nous les passions sous silence. L'un d'entre eux nous est signalé dans la lettre d'un Breton qui est "dans les papiers" du gouvernement français et qui est également un membre actif et connu du mouvement breton :

"Je pense que ce qui est à la base de tous nos maux, c'est l'asphyxiante centralisation française, qui est particulièrement étouffante dans le domaine de l'enseignement. Par exemple, un professeur est d'abord nommé dans un petit collège où on a besoin d'un professeur, puis ensuite dans un lycée. Puis il essaie d'habitude d'être nommé dans un poste aux environs de Paris, puis à Paris. Il y aura un meilleur traitement, et une meilleure retraite, qu'il n'aurait eu s'il avait pris sa retraite pendant qu'il enseignait ailleurs qu'à Paris. De la même manière un professeur d'Université essaie d'être nommé à la Sorbonne.

"Le résultat d'un tel système c'est que la plupart des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur en Bretagne ne sont pas Bretons. En gardant ceci à l'esprit l'on peut comprendre beaucoup de choses dont vous avez à peine eu une idée durant votre visite."

Avant de changer de sujet nous devons encore rapporter un incident significatif qui se produisit durant notre séjour. Quand nous sommes allés à Vannes nous étions accompagnés par un Breton qui a publié une petite pièce de théâtre en breton, et passant à Vannes, il en profita pour aller voir un libraire, lui demandant de mettre son livre en vente à la devanture. Pour rapporter ses mots exacts : "C'est tout juste si l'homme dans sa colère ne m'a pas saisi et jeté hors de sa boutique." Quand, profondément surpris, nous avons demandé la raison de cette attitude étrange, il nous a été répondu que l'homme craignait d'être, en quoi que ce soit, accusé d'être mêlé au mouvement breton. C'est pourquoi nous sommes d'avis que les querelles et les divisions qui existent aujourd'hui parmi les Bretons, jointes à quelque apathie, retarde les progrès des mouvements patriotiques. Et il apparaît aussi que la guerre et ses conséquences ont aigri les rapports entre les hommes.

19

Il existe cependant une lueur de clarté dans le système d'enseignement. Ainsi que l'on sait, il existe en Bretagne des écoles autres que celles de l'Etat, les écoles libres, qui sont entièrement entretenues par l'Eglise Catholique. Dans ces écoles un effort est fait pour enseigner le breton aux enfants, quoique le temps consacré à cette étude soit loin d'être suffisant. Cette insuffisance s'explique par certaines raisons et il ne fait pas de doute qu'elle sera un jour corrigée, mais cependant l'Eglise et de nombreux prêtres font d'excellent travail pour la langue et les traditions bretonnes ; quelques-uns de ces prêtres sont familiers également avec le gallois. Nous avons entendu à St. Brieuc un discours fait par un prêtre en un gallois splendide, en fait, meilleur, hélas ! que celui qui est parlé par beaucoup de Gallois, gallois qu'il avait appris en lisant des livres gallois et en écoutant les causeries et les cours de gallois de la radio. Et, en passant, soulignons la valeur du travail fait par la B.B.C., qui trouve des échos ailleurs qu'au Pays de Galles, et en tant que Conseil de l'Eisteddfod indiquons lui notre gratitude, et exprimons l'espoir que ce travail soit encore amplifié.

Ainsi que nous l'avons vu, l'Eglise Catholique a des opinions éclairées sur les besoins de la langue bretonne et juge, à juste titre, que ses intérêts en Bretagne sont liés à la prospérité de la langue bretonne. Nous sommes loin de suggérer cependant que ce soient ses seuls intérêts qui la fasse agir. Nous nous sommes aperçus que ces prêtres qui oeuvrent pour la langue bretonne sont mus par les mêmes convictions et le même amour de leur pays que le sont les patriotes laïques et certains de ces laïques ne sont nullement des catholiques. L'on doit insister sur le fait que les services qu'ils rendent à la langue bretonne sont intelligents et éclairés ; nous en trouvons une preuve dans les livres d'enseignement du breton à l'usage des enfants, dont quelques-uns au moins, sont, du point de vue du fini et de la méthode, bien meilleurs que les meilleurs livres que nous possédons au Pays de Galles pour le même objet. Nous devons mentionner en particulier *Le Breton par l'Image* par le Frère Vinsant Seité, que nous avons eu le privilège de consulter à Morlaix. Dans son introduction M. Seité dit :

Un fort mouvement se dessine en ce moment en faveur de la langue bretonne et l'on peut prévoir son introduction prochaine comme matière d'examen, dans toutes les écoles de Basse Bretagne. ... Notre joie sera grande si notre cher *Brezonieg* au parfum si pénétrant, aux possibilités si étendues et encore si peu exploitées refléurait sur les livres d'un grand nombre d'enfants de Bretagne.

Cependant tout n'est pas pour le mieux du côté de l'Eglise non plus. Dans la mesure où elle est bretonne en même temps que catholique, elle fait un effort consistant pour sauvegarder la langue bretonne et en répandre l'usage, mais cette action dépend largement de la politique générale de chaque évêché. Nous assistons actuellement en Bretagne, au commencement au moins des difficultés que nous avons rencontrées autrefois au Pays de Galles, du temps des évêques qui parlaient seulement anglais. En effet, quoique l'Eglise Catholique soit théoriquement libre en France et en Bretagne de choisir à son gré les évêques, en fait, la coutume s'est établie depuis un certain nombre d'années de demander officieusement l'avis du gouvernement, bien qu'il soit dans l'ensemble anti-clérical, avant chaque nomination. Récemment vient d'être nommé un évêque qui, non seulement ne connaît pas le breton, mais qui n'est même pas d'origine bretonne. Il ne serait pas habile de notre part d'en dire plus de peur de rendre plus difficile au clergé patriote la poursuite de son excellent travail.

Un mot doit être dit au sujet des partis politiques de crainte que l'on puisse penser que l'étude du problème puisse être simplifiée en se référant à l'attitude des partis politiques français à l'égard de la question bretonne. La plus grande partie de la population bretonne, et tout spécialement les ardents catholiques, soutient le M.R.P., mais il y a un nombre relativement important de communistes parmi les jeunes ; l'activité en faveur de la langue et des idées bretonnes où l'hostilité à leur égard ne suit pas les divisions des partis. L'éditeur d'*Ar Falz*, qui est communiste et instituteur laïque, est un défenseur des droits de la Bretagne. Le 16 mai 1947, P. Hervé, et communiste breton connu, a déposé devant la Chambre des Députés une proposition de résolution en faveur de l'enseignement du breton.

Nous avons déjà demandé ci-dessus au gouvernement français de concéder l'amnistie aux Bretons qui ont été condamnés. Si maintenant, l'on nous demandait quelles mesures seraient nécessaires, en particulier pour garantir l'existence et la prospérité de la langue bretonne, il nous serait facile de répondre qu'il serait indispensable :

1° de consacrer un temps suffisant à l'enseignement de la langue, de l'histoire, et de la littérature bretonnes dans les écoles de tous les degrés ;

2° de rendre l'enseignement du breton obligatoire dans les Ecoles Normales de Quimper, de Vannes, et de St. Briec, pour tous les instituteurs qui voudraient occuper un poste en Basse-Bretagne ;

3° de nommer des inspecteurs qui sachent le breton, comme cela se fait déjà au Pays de Galles ;

4° d'admettre la langue bretonne comme "sujet" au baccalauréat. A moins que ceci ne soit fait, comme c'est le cas dans nos établissements secondaires, il n'y aura aucun intérêt pour les jeunes gens et jeunes filles à étudier le breton à l'école ou au lycée. L'Université de Rennes soutient cette réforme et en a demandé la réalisation au gouvernement, mais jusqu'ici en vain ;

5° enseigner le français par l'intermédiaire du breton, enseigner au commencement tous les sujets en breton aux enfants qui parlent le breton. Enseigner un enfant dans une langue qu'il ne comprend pas n'est autre que la vieille hérésie "Ignotium per ignotius" et est contraire à tout principe de saine éducation.

Ce sont là des suggestions que le gouvernement seul peut mettre en pratique. Notre plus fervent désir est que les liens qui unissent le Pays de Galles et la Grande Bretagne à la Bretagne et à la France soient encore renforcés, en donnant à la langue bretonne dans les écoles de Bretagne une place semblable à celle qu'occupe le gallois dans les écoles du Pays de Galles. Nous sommes convaincus que le gouvernement français ne se rend pas compte du bénéfice incalculable que retirerait la communauté française tout entière de la mesure qui consisterait à faire à la Bretagne l'honneur de reconnaître pleinement sa personnalité. Puisque la Bretagne prend de plus en plus conscience de cette personnalité les Bretons participeraient ainsi d'autant plus à la vie de la France et l'enrichiraient dans tous les domaines, aussi bien politique et culturel qu'économique et social.

14

De notre côté nous pouvons suggérer au Conseil de l'Eisteddfod de nombreux moyens d'aider la cause de la Bretagne. En voici quelques-uns :

a) continuer à inviter les représentants du gouvernement français et ceux de la vie culturelle bretonne aux Eisteddfodau ;

b) favoriser la reprise d'activité du Gorsedd de Bretagne et en maintenir le contact avec le Gorsedd de Galles ;

22

c) organiser avec l'aide de l'Urdd des échanges au pair entre les enfants et les étudiants bretons et gallois ;

d) organiser de temps en temps une réunion bretonne et un concert breton à l'Eisteddfod ;

e) encourager la B.B.C. à conserver présent à l'esprit l'enseignement du gallois en Bretagne, quand elle organise des leçons galloises pour les écoles ;

f) favoriser l'entrée des livres gallois en France et en Bretagne.

Voici à ce sujet, un passage d'une lettre écrite au Président de la Délégation par un Breton, après notre visite :

"Puis-je vous indiquer que bien des gens ici apprécieraient beaucoup de pouvoir recevoir des livres gallois par l'intermédiaire du *British Council*, 28, Avenue des Champs Elysées, Paris ? On peut y obtenir seulement des livres anglais et j'en connais bon nombre qui aimeraient pouvoir y obtenir aussi des livres gallois, puisqu'il est maintenant impossible pour des raisons de change d'acheter d'ici quoi que ce soit en Grande Bretagne."

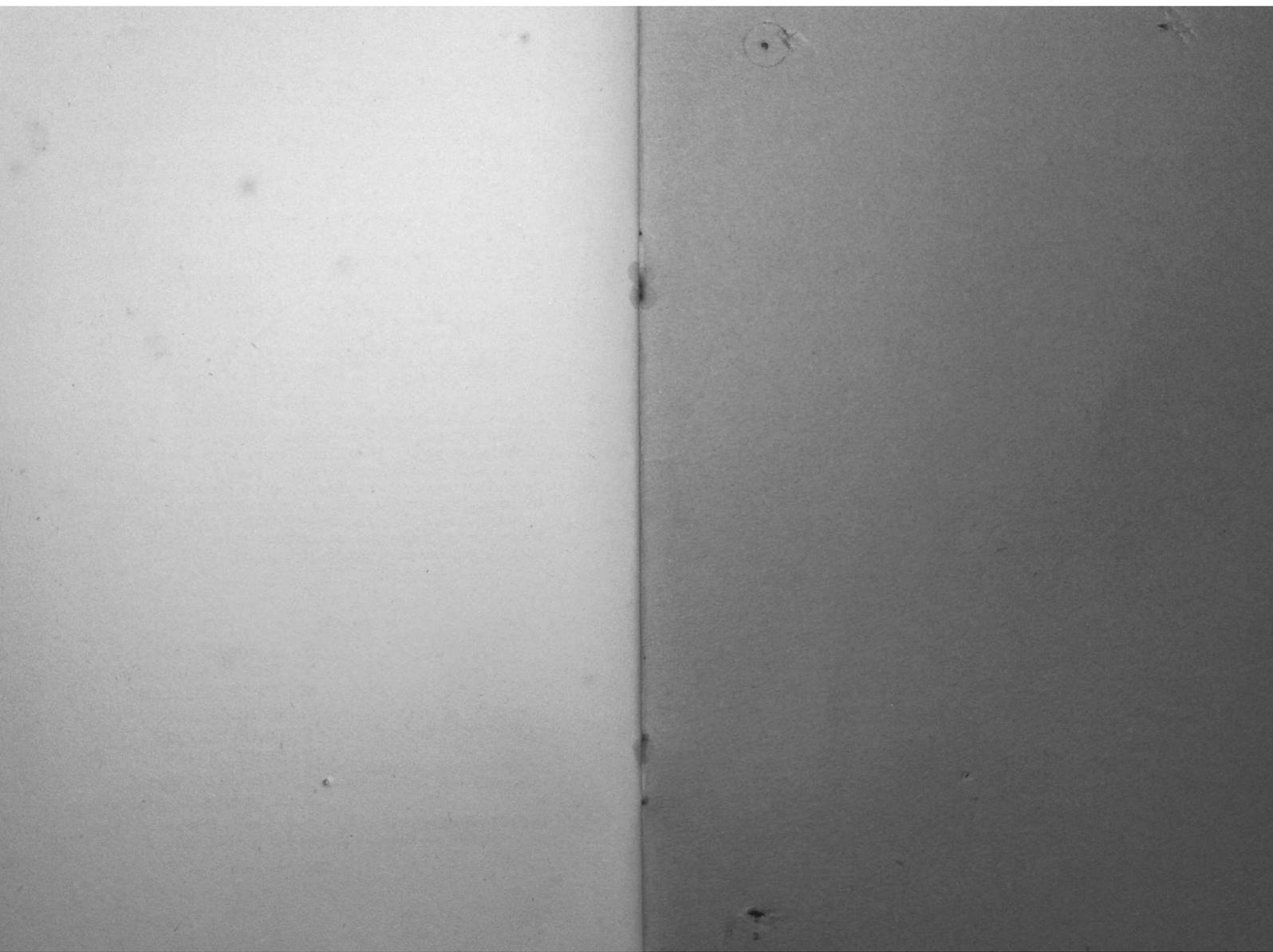
Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier à nouveau chaleureusement, par l'intermédiaire de notre Conseil National, le Gouvernement Français qui nous a si parfaitement reçu ; M. Xavier Trellu, notre guide et ami dont l'aide nous fut précieuse, qui fit preuve de tant de tact de patience et de bienveillance ; M. Yves Brunswick qui fut un guide averti et agréable à Paris et à Arras ; les Universités de Rennes et de Paris ; les Préfets des Départements ; les Maires et les différentes associations et personnalités qui nous réservèrent un si réconfortant accueil.

Signé de

W. J. GRUFFYDD,  
W. CRWYS WILLIAMS,  
W. EMYR WILLIAMS,  
D. R. HUGHES,  
MORGAN WATKIN,  
MAURICE JONES,  
J. DYFNALLT OWEN,  
A. E. JONES (Cynan).

Le 21 juin 1947.

23





**CYNGOR YR EISTEDDFOD  
GENEDLAETHOL**

---

**ADRODDIAD  
Y DDIRPRWYAETH  
I LYDAW  
EBRILL, 1947**

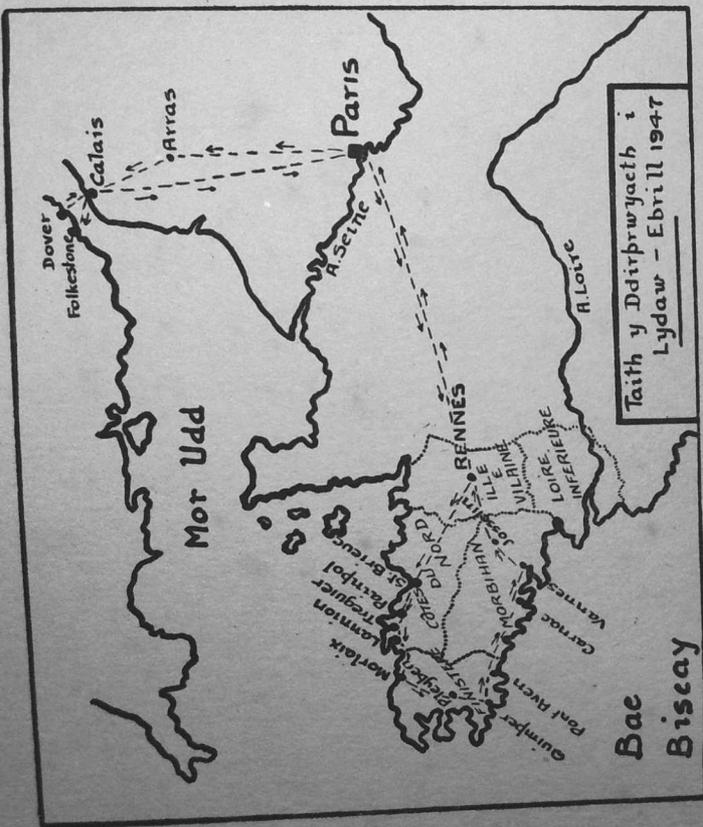
**Rapport sur la Visite en Bretagne  
de la Délégation Galloise  
Avril 1947**

CYNGOR YR EISTEDDFOD  
GENEDLAETHOL

ADRODDIAD  
Y DDIRPRWYAETH O'R  
CYNGOR A YMWELODD  
À LLYDAW  
YN EBRILL, 1947

Rapport sur la Visite en Bretagne  
de la Délégation Galloise  
Avril 1947

WILLIAM LEWIS (ARGRAFFWYR) CYF., CAERDYDD



## CYFANSODDIAD Y DDIRPRWYAETH

YR ATHRO W. J. GRUFFYDD, M.A., D. ès L., D.Litt.,  
A.S. (*Arweinydd*).

Y PARCH. W. CRWYS WILLIAMS, M.A.

YR HENADUR W. EMYR WILLIAMS, LL.B.

MR. D. R. HUGHES, M.A.

YR ATHRO MORGAN WATKIN, M.A., L. ès L., Ph.D.  
(*Cyfieithydd*).

Y PARCH. GANON MAURICE JONES, D.D.

Y PARCH. J. DYFNALLT OWEN, M.A.

Y PARCH. A. E. JONES (CYNAN), B.A. (*Ysgrifennydd*).

## CYNGOR YR EISTEDDFOD GENEDLAETHOL

# Yr Ymweliad â Llydaw

## ADRODDIAD Y DDIRPRWYAETH

1

Derbyniwyd llythyr gan y Cyngor oddi wrth Lysgennad Ffrainc, dyddiedig Ionawr 10, 1947, yn ei wahodd i anfon dirprwyaeth o wyth o bersonau "to visit Paris and the Province of Brittany, when it is hoped that they will find pleasure in visiting places of interest and in meeting professors and intellectuals especially in our ancient University of Rennes."

Ym Mhwyllgor Gwaith Cyngor yr Eisteddfod, Chwefror 21, 1947, ystyriwyd y gwahoddiad, a nyni yn ein hateb dyddiedig Mawrth 7, 1947, a soniodd gyntaf am y cyhuddiadau honedig ynghylch Llydaw, a gwnaethom ddau gais wrth dderbyn y gwahoddiad, sef

(a) bod inni lwyr ryddid i ymholi i safle iaith a diwylliant Llydaw yn ei chyfundrefn addysg;

(b) bod cennad inni ymweled yn ddirwysr a chael trafodaeth rydd ag arweinwyr Llydaw y mae eu henwau yn adnabyddus yng Nghymru.

Soniasom hefyd am hir a bywiol gysylltiad diwylliannol Cymru a Llydaw trwy'r iaith, yr Eisteddfod, a'r Orsedd. Y rheswm a roesom dros y ceisiadau hyn oedd na allai ein cydwladwyr lai nag edrych ar yr ymweliad fel ymweliad dirprwyaeth genedlaethol ac y disgwyliant gennym ar ein dychweliad, oherwydd y cyhuddiadau a fu yn y Wasg Gymreig, adroddiad ar y sefyllfa yn Llydaw.

Mewn llythyr dyddiedig Mawrth 24, 1947, yn datgan ei lawenydd ein bod yn derbyn y gwahoddiad ac yn caniatáu'n ddigwestiwn y ddau gais, fe ddywed y Lysgennad:

Je suis convaincu que la visite en France de votre délégation permettra à vos représentants de dissiper les malentendus qui paraissent s'être créés dans l'opinion galloise au sujet de la Bretagne.

(Yr wyf yn argyhoeddedig y caniatâ ymweliad eich dirprwyaeth â Ffrainc i'ch cynrychiolwyr chwalu'r annealltwriaethau a grewyd, fel yr ymddengys, yn syniad Cymru ar fater Llydaw.)

3

Ym Mhwyllgor Gwaith Cyngor yr Eisteddfod, Chwefror 21, 1947, yr oedd rhai aelodau yn gryf o'r farn na ddylid derbyn y gwahoddiad, ond pasiodd y mwyafrif i'w dderbyn, a'r priif resymau dros hynny oedd y rhain :

(a) Ein diddordeb diwylliannol, fel ceraint i bobl Llydaw, yn ffyniant iaith sydd yn berthynas mor agos i'r Gymraeg, ac sydd fel y Gymraeg hithau wedi llwyddo i orosi anafteision ac esgeulustod canrifoedd, a'n dymuniad naturiol, fel rhai a enillodd hawliau y Gymraeg oddi ar Weinyddiaeth Addysg Prydain, i wneud rhywbeth i helpu'r Llydaweg i gael yr un chwarae teg a'r un cyfle i ddatblygu ;

(b) Ein hawydd, hyd y gallem farnu oddi wrth argraffiadau ychydig ddyddiau, i ddarganfod y gwir ynghylch y cyhuddiadau bod gweithio tros iaith a diwylliant Llydaw a thros fwy o lywodraeth leol yn beryglus, a bod erlid a charcharu ar Lydawiad am hynny yn unig ;

(c) Ein gobaith y gallai ein hymweliad nid yn unig ddwyn gwell dealltwriaeth rhwng Cymru a Ffrainc, ond hefyd well dealltwriaeth rhwng Ffrainc a Llydaw.

Mae rhai o'r ddirprwyaeth o'r farn bod ym mryd Llywodraeth Ffrainc ddefnyddio ein hymweliad i wrthbwyo ym marn gyhoeddus Llydaw, fel ym marn gyhoeddus Cymru, y cyffro a'r teimlad a godwyd yn y ddwy wlad gan waith rhan o'r Wasg Gymreig yn condemnio'r mesurau a gymerodd Llywodraeth Ffrainc yn erbyn y mudiad Llydewig. Yng nghynhadledd y Wasg a fu yn Roazon (Rennes) cyn ein dyfodiad, nos Wener, Ebrill 18, mynegodd un o gynrychiolwyr Gweinyddiaeth Hysbysrwydd Ffrainc y bwriad hwn yn ddi-amwys, yn ôl y dystiolaeth a gawsom yn Roazon gan amryw Lydawiad. Dywedwyd yr un peth gan swyddog o'r Llysgenhadaeth wrth gynrychiolydd y *Western Mail* a'r *Daily Post*, ychydig wedi ein hymadawiad o Lundain, Ebrill 21. (Gweler *Western Mail* a *Daily Post* Ebrill 22.) Nid ydym ni'n gyfrifol mewn unrhyw fodd am y syniadau a fyngwyd yn y papurau hyn.

Ar y llaw arall, rhaid cofio mai yn Eisteddfod y Rhos yn Awst, 1945, y rhoddwyd y gwahoddiad cyntaf i anfon dirprwyaeth i Ffrainc. Ni bu gair o sôn am Lydaw y pryd hynny ; mater o gyfnwid ymweliadau diwylliannol rhwng Cymru a Ffrainc yn syml oedd y bwriad. Ymhellach, pan enwyd Llydaw fel rhan o brogram yr ymweliad, pwysleisiodd y Llysgennad yn ei lythyr, Mawrth 24, ein bod yn hollol rydd i weled y neb a fyddem. Gofynnodd hefyd am enwau'r personau y dymunid ymgynghori â hwy er mwyn trefnu iddynt gyfarfod â ni yn ystod ein hymweliad.

Cyfarfu'r ddirprwyaeth yn Llundain fore Llun, Ebrill 21. Cyraeddasom Baris yr un noson, a'r diwrnod canlynol aethom i Lydaw. Buom yn lletya yn Roazon (Rennes), Montroulez (Morlaix), a Wened (Vannes), ac ymwelsom ar ein taith â St. Brieg, Painpol, Kemper (Quimper), Pont Aven, a Josselin. Rhoddwyd derbyniad croesawgar inni ym mhobman, gan y rhaglofion, gan y meiri, gan Brifysgol Roazon, a chan gynrychiolwyr cymdeithasau Llydewig. Cawsom hefyd gyfle i gyfarfod â llu o Lydawiad ar eu pennau eu hunain, a chawsom amryw ymgomiau preifat gyda Llydawiad wedi dychwelyd i Baris lle'r estynnwyd inni groesaw swyddogol gan yr awdurdodau dinesig a chan y Sorbonne. Er na bu ein harhosiad gyda'n cefndryd cyhyd ag y dymunem, eto i gyd daeth i'n rhan gyfleusterau niferus i drafod materion Llydaw, ei hiaith a'i diwylliant. Rhoddwyd perffaith ryddid inni weld y neb a fyddem heb unrhyw ymyrraeth o du'r Llywodraeth na'i chynrychiolwyr. Dychwelasom i'r wlad hon ar Fai 1, wedi galw heibio i Arras ar ein taith er mwyn talu gwrogaeth i gof y llu mawr o Gymry sydd yno yn eu holaf hun.

2

Cyn gynted ag y cyraeddasom Lydaw yr oedd yn amlwg i bawb ohonom fod ystyriaethau gwleidyddol ac ystyriaethau diwylliannol wedi eu croes-wau yn annatrys, a hyd yn oed wedyn nid materion seagl a syml yw gwleidyddiaeth a diwylliant. Er enghraifft, mae dau raniad o leiaf yn y cwestiwn gwleidyddol, sef nerth yr hen draddodiad *centraliste* (canoli'r llywodraeth) sydd mor amlwg yn Ffrainc er amser y Chwyldro, a'r chwerwedd yn erbyn llywodraeth Vichy a'i dilynwyr sydd eto heb liniaru dim. Mae hefyd ddwy agwedd ar gwestiwn yr iaith, sef cefnogaeth neu ddiffyg cefnogaeth Ffrainc i'r mudiad, a chefnogaeth neu ddiffyg cefnogaeth y Llydawiad eu hunain. Yn wyneb hynny, yr ydym yn dymuno datgan yn glir nad oes gennym ni fel dirprwyaeth na'r hawl na'r wybodaeth i farnu agwedd cenedl arall at ei deiliaid ei hun, ac na ddylai dirprwyaeth o Gyngor yr Eisteddfod ymyrryd â materion na buasai'r Cyngor ei hun yn meddwl ymyrryd â hwy. Ar y llaw arall, mae ffyniant iaith a diwylliant Llydaw yn agos at ein calon, a byddem yn esgeulus o'n dyletswydd pe collem unrhyw gyfle i'w hyrwyddo drwy ein cefnogaeth neu pe baem drwy ein diystyrwch yn eu digalonni.

3

Am yr erlyn cyfreithiol a fu ar lawer o'r Lydawiad, mae'n amhosibl i ni draethu barn derfynol yn wyneb yr amryfal

ddatganiadau croes a wnaed ger ein bron. Arbenigwyr cyfreithiol yn unig a allai roi barn safadwy ar hyn wedi iddynt gael amser digonol i holi a chroesholi tystion ac i archwilio'n drwyadl ddogfennau'r achosion a fu o flaen y llys yn Ffrainc. Er hynny, ar sail yr hyn a glywsom, credwn fod arweinwyr diwylliannol pur nad oeddynt wedi ymyrryd â gwleidyddiaeth wedi eu cymryd i'r ddalfa yn yr anhrefn cyntaf a ddilynodd y Rhyddhad. Nid yw'n bosibl gwadu ddarfod i rai o arweinwyr y Llydawiaid gydweithio â llywodraeth Vichy, ond ni chawsom ddim prawf o gwbl bod mwy na nifer bychan o'r arweinwyr wedi cydweithio â'r Almaenwyr. Y mae'n hawdd deall agwedd y rhai a fanteisiodd ar y cyfle dan Vichy i gael cydnabod rhai o hawliau'r iaith a honnid ganddynt ers blyneddoddi lawer. Ychydig, a dweud y gwir, o'r hawliau hynny a ganiatâwyd gan Vichy, ond yr oedd yn fwy na dim a gawsid o'r blaen gan Lywodraeth Ffrainc ac yn fwy o lawer na'r hyn y mae Ffrainc yn fodlon i'w roi heddiw. Am yr ychydig arweinwyr politicaidd Llydewig a gydweithiodd â'r Almaenwyr, ymddengys i ni iddynt gael treial a dedfryd yn ôl cyfraith Ffrainc, fel pob Ffrancwyr eraill a gyhuddwyd. Rhaid i ni Gymry gofio bod helyntion y wlad yn Ffrainc a Llydaw yn annhebyg i ddim a fu ym Mhrydain, ac wrth ystyried y digwyddiadau yn Ffrainc, dylem gadw mewn cof dair ffaith. Yn gyntaf, na ellir barnu tymheredd arferol un wlad, na Ffrainc na Phrydain, dan bwys gwasgfeuron rhyfel, a da inni hefyd gofio am y nifer fawr o wŷr a gwragedd a garcharwyd gennym ni dan 18B, heb eu bod yn euog o unrhyw drosedd yn y byd, a rhai ohonynt yn Gymry adnabyddus. Yn ail, nad yn Llydaw yn unig y cyhuddwyd ac y cosbwyd dynion am gydweithio â Vichy ac â'r Almaenwyr, ond ym mhobman yn Ffrainc. Yn olaf, mewn gweithredoedd answyddogol yn ystod y rhyfel gan bersonau preifat y bu'r dial llymaf ar y Llydawiaid—er enghraifft, llofruddiaeth yr Abbé Perrot—oherwydd rhoes yr anhrefn cenedlaethol a gododd o'r rhyfel cudd rhwng Vichy a'r *maquis* gyfle nid yn unig i arwriaeth a chenedlgarwch ond i ddihiariaeth ac erchylltod hefyd, ac ni ellir dal Llywodraeth Ffrainc yn gyfrifol am amryw gamweddau Ffrancwyr yn erbyn Ffrancwyr a Llydawiaid yn erbyn Llydawiaid.

4

Onid wedi caniatáu hyn oll, y mae'n aros ym meddwl y ddirprwyaeth gryn betrustod ar gwestiwn sydd yn perthyn yn nes i'n hamcan wrth ymweld â Llydaw na chwestiwn y Gwrthladd (*Résistance*) a'r Cydweithrediad (*Collaboration*)—sef hwn, a fu neu a oes erlid ar Lydawyr am achosion diwylliannol

6

yn unig? Hynny yw, a rwystrir hwy yn eu gwaith yn ceisio gwell manteision i iaith a thraddodiadau Llydaw a chymell eu cydwladwyr i'w meithrin?

Fel ar bob mater arall a ystyriwyd gennym yn Llydaw, cawsom ddau ateb cwbl groes i'w gilydd. Er enghraifft, pan aethom i Roazon, derbyniwyd ni'n groesawus ac yn anrhydeddus gan athrawon y Brifysgol ac wedi hynny gan yr awdurdodau dinesig. Yn y Brifysgol, dywedodd yr Athro Loyer, Deon y *Faculté des Lettres*, wrthym yn ei anerchiad:

Vous portez dans vos coeurs quelques inquiétudes que vous avez exprimées avec beaucoup de franchise dans la réponse que vous avez fait parvenir à l'invitation de M. le Ministre des Affaires Etrangères. Les plaintes de quelques personnes qui ont quitté la Bretagne en même temps que les Allemands ont fini par vous impressionner. Nous ne pouvons que vous remercier de cette franchise, la seule attitude qui permette, entre amis, de faire la lumière. Je n'ai voulu réunir autour de vous, Messieurs, parmi les professeurs de la Faculté, que les Bretons de naissance et d'ascendance. Moi-même, je suis né dans le Morbihan, sur un rocher battu par les flots, à Belle Ile en Mer et j'ai fait toutes mes études en Bretagne où j'ai été l'élève de Dottin et d'Anatole Le Braz.

Eh bien! Messieurs, tous Bretons de vieille souche, nous voudrions vous convaincre que la propagande qui vous a émus est mensongère: les Bretons, depuis 1940, n'ont jamais été brimés et persécutés que par les Allemands; les Bretons qui, depuis la libération, ont été exécutés ou condamnés, l'ont été pour faits de collaboration avec l'ennemi et non pour leur attachement aux choses bretonnes; les Bretons vivent libres de penser, d'agir, d'imprimer, de parler la langue qui leur plaît, au même titre que les autres Français... vous rapporterez, j'en suis sûr, de votre *Tro Breiz*, l'impression réconfortante que les seules plaies que la Bretagne ait à panser, elle en reporte la responsabilité sur les Allemands et sur les quelques autonomistes qui ont collaboré avec les Allemands.

(... Mae yn eich calonnau beth pryder, a mynegasoch hynny yn bur ddihoesgyni yn yr ateb a anfonasoch i wahoddiad y Gweinidog Tramor. Llywyddodd y cyhuddiadau a wnaed gan rai personau a adawodd Lydaw yr un pryd â'r Almaenwyr i greu argraff ar eich meddyliau. Yr ydym yn diolch i chwari am y plaender ymadrodd hwn, yr unig agwedd meddwl a all roi golau ymhlith cyfeillion. Ni fynais ddyfod â neb yma i'ch cyfarfod ond y rhai hynny o athrawon y Brifysgol sydd wedi eu geni'n Llydawyr neu sydd o waed Llydewig. Amdanaf fy hunan, ganwyd fi ym Morbihan ar ynys a luchir gan donau'r môr, Belle Ile en Mer, a chefais fy holl addysg yn Llydaw, lle y bŵm yn ddisgybl i Dottin ac Anatole le Braz.

Wel, foneddigion, dyma ni i gyd yn Llydawyr o'r hen gyff a'n hawydd ni yw eich argyhoeddi mai celwydd yw y propaganda a'ch cyffroes. Ni bu un erlid ar Lydawyr er 1940 ond gan yr Almaenwyr. Am y Llydawiaid a ddiennyddwyd ac a gondemiwyd, am gydweithio â'r Almaenwyr y gwnaed hynny ac nid oherwydd eu cysylltiad â dim Llydewig. Mae'r Llydawiaid yn rhydd mewn meddwl a gweithred: cânt argraffu a siarad yr

7

iaith a fynnon't yn union fel Ffrancwyr eraill. . . . Yn ystod eich tro yn Llydaw cewch eich cysuro drwy weled mai'r unig bláu y dylid eu gwella yn Llydaw yw'r rheiny a ddaeth o'r Almaen ac o'r ychydig hunanlywodraethyddion a gydweithiodd â'r Almaen.)

5

Dyma farn gŵr nad oes un amheuaeth am ddilysrwydd ei gymeriad nac am ei gariad at wlad ei dadau. Ar y llaw arall, mae'r broblem fawr y cyfeiriwyd ati uchod, sef y "Glanhad" (*épuration*) ar ôl y Rhyddhad yn 1945, yn aros, ac ni allem gau ein llygaid ar effeithiau hon ar Lydaw ac yn anuniongyrchol ar ddyfodol iaith a diwylliant Llydaw. Myn Llywodraeth Ffrainc ei bod wedi ymddwyn at y Llydawiaid yn y "Glanhad" yn union fel yr ymdddug at y Ffrancwyr, ond y cwestiwn i ni yw hwn, yn y cyfnod ar ôl y Rhyddhad, a erlidiodd Llywodraeth Ffrainc Lydawiaid, nid am iddynt gydweithio mewn gair a gweithred â'r Almaenwyr, eithr am iddynt daenu egwyddorion Llydawig yn ystod arhosiad yr Almaenwyr yn Ffrainc neu am iddynt daenu'r egwyddorion hynny yn blaenach ac yn fwy effeithiol nag y meiddient yn y gorffennol? Yn awr, mae'n amlwg na ellir cyhuddo unrhyw Ffrancwr y tu allan i Lydaw o'r propaganda hwn, ac felly mae llawer o rym yn y ddadl—i'r Llydawiaid gael yr un driniaeth â'r Ffrancwyr eu hunain—yn colli. Yng ngoleuni'r tystiolaethau a gafwyd a'r papurau a roddwyd yn ein dwylo, rhaid i ni gredu y bu meddu ar sêl Lydawig, *nationaliste* a *régionaliste* yn ogystal ag *autonomiste*, yn ddigon i dynnu am ben rhai Llydawiaid ddial swyddogol wedi'r Rhyddhad. Mewn geiriau eraill, tueddai'r awdurdodau i edrych ar unrhyw un a fu'n weithgar o blaid syniadau Llydawig fel y cyfryw, ar wahân i syniadau Ffrengig, fel un a oedd *à priori* yn euog o gydweithio â'r Almaenwyr. Eto, teg yw inni gofnodi na chawsom ddarfod erlid nemor Lydawr, pa faint bynnag oedd ei sêl Lydawig, os oedd hefyd wedi gweithio'n ddiwyd gyda'r *résistance*. Efallai y gallwn osod y mater yn gliriach fel hyn. Yn ystod y gorthrwm Almaen-aidd, gellid rhannu'r Llydawiaid yn chwe dosbarth yn ôl eu hagwedd at y rhyfel:

1. Rhai heb sêl Lydawig a gymerodd ran yn y *résistance*;
2. Rhai heb sêl Lydawig a oedd yn fodlon dan lywodraeth Vichy;
3. Rhai heb sêl Lydawig a gydweithiodd â Vichy ac â'r Almaenwyr;
4. Rhai â sêl Lydawig a gymerodd ran yn y *résistance*;

8

5. Rhai â sêl Lydawig a oedd yn fodlon dan lywodraeth Vichy;

6. Rhai â sêl Lydawig a gydweithiodd â Vichy ac â'r Almaenwyr.

Gwelir fod y dosbarthiadau hyn yn ymfurfio'n ddwy adran:—

A. 1.2.3. Y rhai heb sêl Lydawig, beth bynnag oedd eu hymarweddiad yn ystod y gorthrwm;

B. 4.5.6. Y rhai â sêl Lydawig, beth bynnag oedd eu hymarweddiad yn ystod y gorthrwm.

Yn awr, os oedd ymddygiad y Llywodraeth yn unfurf ym mhob achos, hynny yw, os gwir nad oedd sêl dros syniadau Llydawig yn ffactor yn ei barn, yna fe ddisgwyliem bod yr un driniaeth yn union, yn ôl y dosbarth y perthynent iddo, 1, 2, neu 3, i A ag i B yn ôl y dosbarth y perthynent hwythau iddo, 4, 5, neu 6. Ond er ymddwyn o'r Ffrancwyr at y dosbarth 4 mor hael ar y cyfan ag at y dosbarth 1, ac at y dosbarth 3 mor chwyrn ag at y dosbarth 6, cawsom brofion bod y Llydawiaid yn y dosbarth 5 wedi cael garwach triniaeth na'u brodyr yn y dosbarth 2. Oherwydd hynny anodd peidio â barnu fod sêl genedlaethol Lydawig yn ffactor ym marn Llywodraeth Ffrainc. Eto er mwyn bod yn hollol glir nad ydym yn ddall i ffeithiau, yr ydym yn cofnodi ei bod yn amlwg bod y separatistiaid Lydawig a ddihangodd i'r Almaen yn 1939, a'r rhai yn ddiweddarach yn 1943, a ymfurfiodd yn fintai filwrol, Mintai Perrot, fel y gelwid hi, wedi cydweithio yn wirioneddol â'r Almaenwyr. Nid ymddengys i ni y gellir amau hawl Gwladwriaeth Ffrainc i gosbi dynion am fradwriaeth yn erbyn Ffrainc yn Llydaw fel yn y rhannau eraill o Ffrainc, ac ni all cymysgu'r achosion hyn â mater Llydaw ond tywyllu cyngor a gwneuthur mawr ddrwg yng ngolwg gwledydd y Gorllewin, yn ogystal â Ffrainc, i achos Llydaw.

6

Ond a gadael mater yr eithafwyr (*extrémistes*) o'r neilltu, ni chredwn y gellir gwadu ddarfod bwrw i garchar a chondemnio aelodau'r adrannau eraill o'r mudiad Llydawig, pa un a oeddynt *nationalistes* ai *régionalistes*, yn unig am eu gwaith ynglŷn â Llydaw. O hyn ceir profion helaeth. Pe bwriadasai'r Llywodraeth Ffrengig erlyn cydweithrediad yn unig ac nid syniadau Llydawig ni buasai wedi dileu'r mesurau a ganiatâwyd gan Vichy, mesurau y bu'r Llydawiaid gorau a mwyaf gwlatgar yn gofyn amdanynt o genhedlaeth i genhedlaeth. Ni buasai wedi datgorffori, gwahardd, ac atafaelu meddiannau cymdeithasau fel y P.N.B. (*Parti Nationaliste Breton*) a

9

sefydlwyd yn 1911, *Les Amis de la Bretagne (régionaliste)*, 1941), a hyd yn oed gymdeithasau cwbl ddiwylliannol nad oedd a fynnent â gwleidyddiaeth mewn modd yn y byd, megis *Ar Brezonek er Skol* (Undeb er dysgu'r Llydaweg yn yr Ysgolion) a grewyd yn 1934. Hyd yn oed pe cydnabyddid y gellid edliw i bersonau iddynt "gydweithio" â'r Almaenwyr, ni ellid dannod hynny i gymdeithasau fel y cyfryw, nac i'r iaith Lydaweg nac i hanes Llydaw. Hefyd y mae'n anghywir dweud, fel y dywedwyd wrthym, ddarfod dileu holl ddeddfwriaeth Vichy ym mhobman arall. Hyd yn oed pe mynasai'r Ffrancwyr hynny, buasai'n amhosibl; ni ellir ysgubo ymaith bopeth a gyfansoddai fywyd cenedl am bedair blynedd. Gwna hyn i ni feddwl bod y gwirionedd yn fwy cymhleth nag y tybia llawer. Er hynny, gellir ei ddefinio'n fras: ymddengys yn sicr i Lywodraeth Ffrainc ddefnyddio gwaith ychydig o eithafwyr a gydweithiodd â'r Almaenwyr, heb os nac onibai, fel esgus i geisio tafu anfri ar y mudiad Llydaweg yn ei grynswth ac i erlid pobl na haeddai hynny ac nad erlidiasid onibai iddynt ddal i weithio dros Lydaw dan yr Almaenwyr yn hollol fel y gwnaethent cyn y rhyfel. Ceisiodd y mudiad cenedlaethol Llydaweg ar y cyfan gadw'n niwtral yn y cweryl Ffranco-Almaenig, a'r niwtraliaeth hwn yw'r peth na fyn y Ffrancwyr ei gydnabod. Ymddengys ddarfod arfer y cyfle a roes y niwtraliaeth i ddi'frio'r symudiad Llydaweg, ac y gobeithid yn y ffordd hon roi marwol ergyd i bob ffurf ar weithgarwch cenedlaethol o blaid Llydaw ac i greu amheuaeth o glych y sawl a lafuriai drosti.

7

Yn anffodus, cawsom brofion yng nghwrs ein taith fod agwedd swyddogol Ffrainc at bleidwyr diwylliant Llydaw a'u delfrydau, ynghyd â chof am y dyrswch a fu yn ystod gorthrwm yr Almaenwyr, wedi deffro nwydau a chreu casineb, ac wedi esgor ar ymraniadau difrifol ymhlith y Llydawiaid eu hunain. Er na welsom fod pobl dros y deugain oed yn dangos fawr o gydymdeimlad â'r Llydawiaid a gosbwyd neu sy'n awr yn alltudion o Lydaw, yr oedd yn glir bod y gwŷr hyn yn gyflym yn myned yn ferthyron yng ngolwg yr ieuenc-tid. Nid yw'r Llydawiaid canol oed, yn enwedig y rhai sy'n esmwyth eu byd, yn sylweddoli'r sêl newydd sydd wedi ymddefiroi yn y bobl ieuainc dros eu gwlad a'u hiaith, ac yn fwy na dim, nid yw'r Llywodraeth yn sylweddoli hynny a bod ei hagwedd at ddysgu'r iaith yn yr ysgolion yn prysur droi'r cenedlaetholwyr diwylliannol yn genedlaetholwyr politicaidd. Os yw'r Llywodraeth yn ofni twf *séparatisme*

yn Llydaw, mae'r moddion i warchod rhag hynny yn ei llaw ei hun, sef trwy ganiatáu rhyddid i Lydaweg yn y gyfundrefn addysg.

Deuwn yn ôl eto at bwnc dysgu'r iaith, ond yn awr yn wylaidd, gyda phob cwrteisi a phob dyledus fynegiant o'n hedmygedd o Ffrainc fel gwlad ac fel diwylliant—yn wir y mae Ffrainc yn ail famwlad i filoedd o'r Cymry Cymraeg a gafodd fanteision ein cyfundrefn addysg—dymunwn ofyn un cwestiwn. Yn wyneb yr hyn a welsom yn Llydaw ac yn unol â hynawsedd arferol y Ffrancwyr, tybed na allant bellach estyn mesur hael a helaeth o amnesti i holl bleidwyr diwylliant Llydaw na ellir dwedyd iddynt ddwyn arfau yn erbyn Ffrainc, sef yw hynny, i'r mwyafrif mawr? Cwestiwn yw hwn y dylem ei ofyn i'r Ffrancwyr a fu mor garedeg wrth y ddirprwyaeth, ond mae cwestiynau eraill i'w gofyn i ni'n hunain fel aelodau o'r un gymdeithas Frythonig â'n brodyr o Lydaw, ac fel Cyngor sy'n cynrychioli yn arbennig ddiwylliant Cymru. Wrth gwrs, nid i ni mewn unrhyw fodd y perthyn datrys y broblem hyd yn oed pe gwyddem yr holl ffeithiau, ond dyletswydd arnom ni yw rhoi help moesol a chymorth materol i'r dioddefwyr, ac yn enwedig erfyn ar y Llywodraeth i ganiatáu i'r rheiny na oddefir iddynt fyw yn Llydaw ddychwelyd i'w bro eu hunain. Heb gymryd ochr o gwbl yn y ddadl, ni allwn anghofio trueni a dioddefaint cannoedd o deuluoedd Llydaweg lle mae'r penteulu neu'r mab yng ngharchar neu'n alltud, a chyni digartref cannoedd o bleidwyr diwylliant Llydaw sydd dan orfod ymguddio neu ymfudo, dan orfod dwyn eu buchedd "y tu allan i'r gyfraith" gyda'r holl ganlyniadau moesol a ddilyn hynny. Credwn y dylai cyd-bwyllgor o'r Cyngor a chymdeithasau eraill megis Undeb Cymru Fydd fynd ati yn ddi-oed, fel y galler cael nerth holl genedl y Cymry wrth gefn ein hymdrech yn erfyn ar Lywodraeth Ffrainc i fod yn drugarog ac i estyn maddeuant i'r Llydawiaid.

8

Mae'r Llywodraeth yn ddigon awyddus i gefnogi traddodiadau lleol ac arferion y Llydawiaid megis dawnsefydd a chanu alawon cenedlaethol ac felly yn y blaen, ond pan ofynasom ynghylch dysgu hanes Llydaw, fel gwlad, cawsom mai'r syniad gan y Weinyddiaeth Addysg am hynny oedd cyfrannu gwybodaeth leol yn unig, am adar ac anifeiliaid a blodau a phethau cyffelyb. Ar fater yr iaith ei hun a hanes Llydaw (a chofier bod gan Lydaw hanes sydd mewn rhai agweddau yn cynnwys mwy o fater cyfreithlon astudiaeth na hyd yn oed hanes Cymru) mae'r Weinyddiaeth yn adamant. Mae'r

llythyr hwn a anfonwyd gan y Gweinidog Addysg i lywydd Undeb y Cymdeithasau Celtaidd ar ôl ein hymweliad yn rhoi agwedd y Llywodraeth yn ddiamwys :—

Cabinet du Ministre de l'Education Nationale. Paris le 3 Mai 1947.  
1831/Cab./G.C.

Le Ministre de l'Education Nationale  
à Monsieur le Président  
de la Fédération des Cercles Celtiques.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 29 mars 1947, me faire connaître les vœux de la Fédération des Cercles Celtiques en ce qui concerne l'enseignement de la langue bretonne. Celui-ci pose deux problèmes importants.

D'abord une question de principe : l'enseignement primaire public est uniformément donné en français.

Ensuite un problème d'ordre pratique, particulier au breton. Comme vous le savez, il y a plusieurs dialectes bretons (77 variétés d'après l'Atlas linguistique de Basse Bretagne de P. Le Roux) et plusieurs orthographes ; il serait donc difficile de mettre au point un breton "moyen" susceptible d'être transcrit et enseigné.

Pour toutes ces raisons il ne saurait être dérogé à la législation actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. le Ministre

G. C.

(Swyddfa Gweinidog Addysg Genedlaethol,  
Mai 3, 1947.

Mr. Llywydd,

Buoch mor garedig â rhoi gwybod i mi yn eich llythyr, Mawrth 29, 1947, ddymuniadau Undeb y Cymdeithasau Celtaidd ar bwnc dysgu'r Llydaweg. Fe gyfyd hynny ddwy broblem bwysig.

Yn gyntaf, mater o egwyddor : yn Ffrangeg yn ddi-eithriad y rhoddir addysg gyhoeddus yn yr ysgolion elfennol.

Yn nesaf, y mae problem o natur ymarferol, sydd yn perthyn yn neilltuol i'r Llydaweg. Fel y gwyrddoch, mae amryw o dafodieithoedd Llydaweg (77 o amrywiadau yn ôl *Atlas Ieithyddol Llydaw Lydaweg* P. Le Roux), ac amryw orgraffau ; byddai felly'n anodd penderfynu'n foddhaol ar Lydaweg "ganol" y buasai modd ei hysgrifennu a'i dysgu.

Am yr holl resymau hyn, ni ellir myned yn groes i'r gyfraith fel y mae.)

Daeth y Gweinidog ei hunan i Roazon Ddydd Iau, Mai 15, a dywedodd yn neuadd y dref :

Certains ont pensé que nous devons avoir en Alsace et en Bretagne des libertés particulières ; nous pensons que les libertés accordées aux autres Français suffisent. (*Questi Républicain*, Mai 16.)

(Mae rhai wedi meddwl y dylem gael yn Alsas ac yn Llydaw fathau arbennig o ryddid ; yr ydym ni'n meddwl bod y mathau o ryddid a roddir i Ffrancwyr eraill yn ddigon.)

I ddirprwyaeth o athrawon elfennol Llydaweg a aeth i'w weled, dywedodd y Gweinidog na ellid ystyried dysgu'r Llydaweg yn yr ysgolion, a chymharodd safle'r athrawon yn Llydaw Lydaweg i'r athrawon Ffrengig yn Algeria : rhaid iddynt wneud Ffrancwyr o'r bobl (*assimiler*) beth bynnag fo'r pris.

Mae agwedd y Llywodraeth yn berffaith glir, ond nid yw'r rhesymau honedig cyn gliried. *Polisi gwleidyddol ac nid polisi addysg* sydd yn penderfynu'r agwedd honno, ac ni allwn ni, ddinasyddion gwlad arall, fynegi barn ar bolisi gwleidyddol, ond efallai y ceir rywdro gyfle i ddadlau wrth awdurdodau Ffrainc mor groes i'r traddodiad rhyddid a gwareiddiad a grewyd gan Ffrainc ei hunan ydyw, gan ei fod yn cynnwys difodi rhan o etifeddiaeth y genedl, peth hardd a llesol a fu'n blodeuo ac yn tyfu ym mywyd y Llydawiad drwy'r holl ganrifoedd. Ond ar gwestiwn y tafodieithoedd, gwyddem cyn i'r ddirprwyaeth fyned i Lydaw, a gwyddom hynny'n sicrach, os posibl, ar ôl bod yno, nad yw'r hyn a ddywedir ond esgus annyls ac annheilwng. Ar yr un egwyddor ymchwil, sef yr un a luniwyd gan Gilliéron ac a ddilynwyd gan yr Athro Le Roux yn ei *Atlas Linguistique de la France*, 638 o dafodieithoedd. Mae hyn hefyd yn llawn mor wir am y Saesneg a'r Gymraeg, ond ni feddyliodd neb wneud hyn yn esgus dros wrthod dysgu'r ieithoedd hyn. Efallai y caniatéir i'r ddirprwyaeth, y mae ynddi rai o leiaf sydd wrth eu swydd yn addas i farnu pwnc ieitheg, alw i gof mai iaith "ganol" yw pob iaith fodern, a bod llenorion rywdro yn Ffrainc a Lloegr wedi *creu* iaith lenyddol ; yr unig wahaniaeth rhwng y Llydaweg ac ieithoedd eraill yw i hyn ddigwydd yn gynharach yn eu hanes hwy. Ac ymhellach, y mae'r iaith "ganol" hon yn bod eisoes ; y mae llu mawr o lyfrau a chylchgronau wedi eu hysgrifennu ynddi ac y mae yn Llydaw yn *awr*, ar waethaf yr holl anfan-teision a'r holl rwystrau, fel y cawn weled, lyfrau elfennol campus i ddysgu Llydaweg i'r plant ym mha ran bynnag o Lydaw y bônt. Clywsom esgus y tafodieithoedd gan eraill yn Llydaw, ond yr oedd yr holl esgusodwyr hyn, a chaniatáu iddynt berffaith onestrwydd, yn anghofio un ffaith elfennol—mai iaith i ddynion *llythrennog* yw iaith a ddysgir yn yr ysgolion, ac nid oes neb yn y byd yn cymryd gwybodaeth a dealltwriaeth dynion anlythrennog fel safon i farnu polisi addysg.

Fe gofia'r Cyngor y bu agwedd y Saeson at y Gymraeg yn y ganrif ddiwethaf yn hollol debyg i agwedd Llywodraeth Ffrainc at y Llydaweg, ac mai dechrau'r chwyldro barn

ymhlith y Saeson oedd protest rymus Matthew Arnold yn ei *Celtic Literature* (1867). Erbyn hyn y mae'n amlwg i'r neb a astudiodd waith Arnold yn fanwl nad am ei fod yn *Celtophile*, fel llawer o'i gydwladwyr goleuedig, y rhoes chwyrned condemnad ar agwedd y *Times* a'r Saeson at y Gymraeg, ond fel rhan angenrheidiol o'i grwsad yn erbyn Philistiaeth Lloegr, ac yr ydym yn sicr na buasai neb yn synnu mwy nag ef o weled Ffrainc oleuedig a gwâr yn euog o'r un Philistiaeth, canys dyna'r unig enw a ellir ei roi'n gyfiawn ar yr agwedd swyddogol tuag at iaith Llydaw. Ni allwn lai na thybio mai dyma un o'r arwyddion mwyaf addawol a gaed yn Llydaw erioed.

9

Ond beth am safle'r Llydawiaid eu hunain? Fel y dywed- asom eisoes ac fel y mae'n rhaid addef, y mae corff y werin yn bur ddi-hidio ac esgeulus o'u hiaith, ac am hynny, ymhlith rhesymau eraill, y mae nifer siaradwyr Llydaweg yn lleihau o genhedlaeth i genhedlaeth. Ond dylid sylweddoli nad yw agwedd fel hyn yn eithriadol nac yn beth y dylid ei arfer fel dadl, oherwydd pe gwneid ymchwiliad i bwnc iaith unrhyw genedl ddwyieithog yn Ewrop fe geid nad yw corff y werin ond pur debyg i eglwys Laodicea yn ei hagwedd at yr iaith frodorol. Fel yng Nghymru yn oes Owen Edwards, yr arweinwyr goleuedig sy'n cychwyn mudiad ieithgarol a hwnnw'n cerdded law yn llaw â gweithgarwch yr ysgolheigion; felly y bu ac felly y mae yn Llydaw, a gellir dweud yn ddibetrus fod barn oleuedig y wlad a phenderfyniadau swyddogol yr awdurdodau lleol yn gadarn ac yn unedig dros ddyddu Llydaweg yn yr ysgolion. Nid difudd fyddai dwyn ar gof i fwyafrif Cynghorau Bwrdeisdrefol a thri Chyngor Taleithiol Llydaw Lydewig (cynghorau a gyfetyb yn fras i'n Cynghorau Sir ni), yn ogystal â chymdeithasau niferus ofyn am hynny rhwng 1934 a 1939. Fel canlyniad barnodd Comisiwn Addysg Tŷr Cyffredin, Ffrainc, yn unfryd o blaid y cais ar Fehefn 30, 1937. Ac nid brwdfrydedd byrhoedlog mohono, oblegid wedi'r Rhyddhad, yn un o'u heisteddiadau yn 1946, gofynnodd Cyngor Taleithiol Finistère a Chyngor Taleithiol y Côtes du Nord am fabwysiadu'r Mesur. Ar Fai 8, 1947, sef mewn ychydig ddyddiau ar ôl i'r Gweinidog Addysg wrthod yn bendant, pasiodd Cyngor Finistère yn unfrydol eto yr un cais ag o'r blaen.

10

Mae'r anawsterau'n fawr, ac nid help i Lydaw fyddai cau ein llygaid arnynt. Derbynasom hyn mewn llythyr gan

14

Llydawr sydd "yn llyfrau da" Llywodraeth Ffrainc ac sydd eto yn weithgar ac yn amlwg yn y mudiad Llydewig:

I think that what lies at the root of our evils here is the suffocating French centralisation which is particularly suffocating in the domain of education.

For instance, a teacher who has qualified for a post is normally appointed to a small "college" first ("college" is the secondary school of the less important towns)—where there is want of one—then to a lycée (the first class secondary school of the larger towns with specialist teachers). Then he is expected to try and get a post around Paris, and then in Paris. There he will have a much better salary, and when pensioned off, a higher pension than if he had retired after teaching anywhere else. In the same way, a professor at the University is expected to aim at the Sorbonne.

The result of such a system is that most of the secondary teachers here, as well as most of the professors, are not Bretons. Bearing this in mind, one may understand many things of which you rarely had a hint in your visit.

Ond cyn gadael pwnc diddordeb y werin, dylid cofnodi un digwyddiad arwyddocaol a fu yn ystod ein hymweliad. Pan aethom i Wened, yr oedd yn cyd-deithio â ni Lydawr sydd wedi cyhoeddi drama fechan yn Llydaweg. Yn Wened manteisiodd ar y cyfle i ofyn i berchen siop lyfrau roddi ei lyfr yn y ffenestr ac ar werth. Yn ei eiriau ef ei hun, "bu agos i'r dyn yn ei gynddaredd ymosod arnaf a'm bwrw'n bendramwnwgl o'i siop." Pan ofynasom iddo, yn ein mawr syndod, beth oedd y rheswm am ymddygiad mor ddieithr, dywedodd mai *ofn* oedd ar y dyn ymarddelwi mewn unrhyw fodd â'r mudiad Llydewig. Fe esbonia hyn paham yr ydym o'r farn bod ymbleidio a chasineb ymhlith Llydawiaid y werin eu hunain, yn ogystal â pheth difrawder, yn rhwystro cynnydd y mudiadau cenedlgarol. Ymddengys hefyd fod y rhyfel a'i ganlyniadau wedi chwerw'r teimladau hyn.

11

Y mae un llygedyn o olau ym myd addysg. Fel y gwyddys, y mae yn Llydaw ysgolion eraill heblaw ysgolion y Llywodraeth, sef yr *écoles libres*—yr "ysgolion rhyddion" a faentumir yn gyfangwbl gan yr Eglwys Gatholig. Yn y rhain fe wneir ymgais i ddyddu Llydaweg i'r plant, er nad yw'r amser a roddir i'r pwnc yn ddigon o lawer. Mae rhesymau am fyrder yr amser, ac yn ddiâu fe'u symudir rywdro, ond yn y cyfamser mae'r Eglwys a llawer o'r offeiriaid yn gwneuthur gwaith gwych dros y Llydaweg a thros draddodiadau Llydaw, ac y mae rhai o'r offeiriaid yn hyddysg yn y Gymraeg hefyd. Cafwyd anerchiad yn St. Brieg gan offeiriad mewn Cymraeg campus—yn wir, Cymraeg gwell nag a geir, ysywaeth, gan

15

lawer Cymro—a ddysgasai o ddarllen llyfrau Cymraeg a gwrando ar wersi Cymraeg a sgyrsiau y B.B.C. Ac wrth basio, teg yw i'r B.B.C. sylweddoli gwerth y gwasanaeth hwn a gwybod ei fod yn cyrraedd gwledydd eraill heblaw Cymru a'n bod ninnau, fel Cyngor, yn ddiolchgar amdano ac yn gobeithio gweled ymestyn a helaethiad arno.

Fel y gwelsom, y mae'r Eglwys Gatholig yn Llydaw yn hollol oleuedig ar hawliau'r Llydaweg ac yn barnu'n gywir bod ei buddiannau hi yn Llydaw ynghlwm wrth les y Llydaweg, er nad ydym yn awgrymu o gwbl mai ei buddiannau yw'r unig ystyriaeth sydd yn ei hysgogi. Cawsom fod yr offeiriad hynny a oedd yn llafurio dros y Llydaweg yn cael eu hannog gan yr un argyhoeddiadau a'r un cariad at eu gwlad â'r gwladgarwyr lleig—ac yr oedd rhai o'r lleygion hyn heb fod yn Gatholigion o gwbl. A dylid pwysleisio fod eu gwasanaeth i'r iaith yn wasanaeth deallus a goleuedig; un prawf o hynny yw'r llyfrau i ddysgu'r Llydaweg i blant, sydd, rai ohonynt o leiaf, o ran diwyg a threfn, yn amgen na'r llyfrau gorau sydd gennym ni yng Nghymru at yr un pwrpas; dylem gyfeirio yn arbennig at *Le Breton par L'image* ("Llydaweg drwy'r Llygad") gan M. Seité, mynach o Urdd y Capusiniaid y cawsom y fraint o ymgynghori ag ef yn Montroulez. Yn ei ragymadrodd, dywed M. Seité:

Un fort mouvement se dessine en ce moment en faveur de la langue bretonne et l'on peut prévoir son introduction prochaine, comme matière d'examen, dans les programmes de toutes les écoles de Basse-Bretagne. . . . Notre joie sera grande, si . . . notre cher Brezoneg, au parfum si pénétrant, aux possibilités si étendues et encore si peu exploitées, reflue sur les lèvres d'un grand nombre d'enfants de Bretagne.

(Gellir canfod mudiad cryf yn y dyddiau hyn dros y Llydaweg, a gellir rhagweld ei mynediad cyn hir i raglenni holl ysgolion Llydaw Lydewig fel testun arholiad. Mawr fydd ein llawenydd os ceir ein hannwyl Lydaweg sydd mor bersawrus ac iddi ddoniau mor helaeth ond eto heb eu datblygu, yn ail-fiodeuo ar wefusau nifer fawr o blant Llydaw.)

12

Ond ysywaeth nid yw popeth o'r gorau o du'r Eglwys chwaith. Cyn belled ag y mae'n Llydewig yn ogystal â bod yn Gatholig, fe ymdrecha'n deilwng i gadw ac i ledaenu'r iaith, ond dibynna hynny lawer ar bolisi'r esgobaeth. Ceir yn Llydaw ddechrau o leiaf yr anhawster a gawsom ni gynt yng Nghymru yng nghyfnod yr "esgyb Eingl," oherwydd er bod yr Eglwys Gatholig yn Ffrainc a Llydaw yn rhydd o ran egwyddor yn newisiad ei hesgobion aeth yn arfer i geisio barn y Llywodraeth (sydd ar y cyfan yn "wrth-glerigol")

16

cyn penodiad pob esgob. Yn ddiweddar penodwyd un esgob nid yn unig nad oedd yn medru Llydaweg ond nad oedd hyd yn oed o waed Llydewig. Nid doeth inni ddywedyd dim pellach ar y pen hwn rhag inni drwy hynny ei gwneud yn fwy anodd i'r offeiriad gwlatgar ddwyn eu hamcan i ben.

Rhaid dywedyd gair am y pleidiau gwleidyddol rhag bod neb yn tybio y gellir symleiddio ystyriaeth y broblem drwy gyfeirio at agweddau'r pleidiau Ffrengig. Perthyn y rhan fwyaf o bobl Llydaw, yn enwedig y Catholigion selog, i'r M.R.P., ond y mae nifer o Gomiwnyddion ymhlith y bobl ieuainc, ond nid yw sêl dros y Llydaweg na gwrthwynebiad yn ei herbryn yn canlyn rhaniadau'r pleidiau. Comiwnydd yw golygydd y cyfnodolyn *Ar Falz* (Y Cryman), athro ysgol a gweithiwr dros iawnderau Llydaw. Cyflwynodd Pierre Hervé, Comiwnydd Llydewig amlwg yn Ffrainc, ar Fai 16, 1947, Fesur i Dŷ'r Cyffredin o blaid dysgu'r Llydaweg.

13

Yr ydym eisoes wedi pwysu ar Lywodraeth Ffrainc i gyhoeddi amnesti i'r Llydawyr a gondemniwyd, ac yn awr, pe gofynnid i ni pa fesurau addysgol yn arbennig a fuasai'n sicrhau lles y Llydaweg yn yr ysgolion, mae'r ateb yn hawdd:

1. Caniatáu amser sylweddol i ddysgu'r Llydaweg a'i llenyddiaeth a'i hanes yn yr ysgolion o bob gradd;
2. Yn y colegau hyfforddi yn Kemper, Wened, a St. Brieg, gwneuthur Llydaweg yn rhan o gwrs pob athro a fydd â'i fryd ar swydd yn Llydaw;
3. Penodi arolygwyr a fo'n deall Llydaweg, fel y gwneir yng Nghymru;
4. Gwneuthur Llydaweg yn un o bynciau'r *Baccalauréat*, sef y tystysgrif ysgol sy'n cyfateb i'n *Matriculation* ni ac i Dystysgrif Uchaf y Bwrdd Canol Cymreig. Oni wneir hyn (fel y gwneir â'r Gymraeg yn ein hysgolion ni), ni bydd dim cymhelliad i fechgyn a genethod astudio'r pwnc yn yr ysgol. Mae Prifysgol Roazon o blaid hyn, ac wedi bod yn ei wasgu ar y Llywodraeth, ond yn ofer hyd yn hyn;
5. Dysgu'r Ffrangeg drwy'r Llydaweg, a dechrau cwrs pob plentyn sy'n siarad yr iaith ym mhob testun yn Llydaweg. Yr hen heresi *Ignotum per ignotius* yw ceisio dysgu plentyn drwy iaith nad yw yn ei deall, ac y mae'n groes i bob egwyddor addysg.

Awgrymiadau yw'r rhain nas gall ond y Llywodraeth eu rhoi ar waith, a'n taer ddymuniaid ni yw tynhau eto y rhwymau sy'n cysylltu Cymru a Phrydain â Llydaw a Ffrainc trwy roi

17

Llydaweg ar yr un tir yn ysgolion Llydaw ag y mae Cymraeg yn ysgolion Cymru. Yr ydym yn argyhoeddedig nad yw'r Llywodraeth wedi sylweddoli'r ennill anghyfrifadwy a ddaw i fywyd cyffredin Ffrainc o ganiatáu i Lydaw urddas ei hunaniaeth. Fel y datblyga'r ymwybyddiaeth Lydewig, fe ddaw'r Llydawiaid yn fwyfwy gwasanaethgar i fywyd Ffrainc, a bydd y bywyd hwnnw, ym mhob agwedd arno—yn boliticaidd, yn economaidd, ac yn ddiwylliannol—yn gyfoethocach.

14

Ar ein hochr ni, gellir awgrymu i'r Cyngor lawer o foddion i helpu'r achos yn Llydaw. Dyma rai ohonynt :

(a) Parhau i wahodd cynrychiolwyr Llywodraeth Ffrainc a diwylliant Llydaw i'r Eisteddfod;

(b) Cefnogi ail-gynnal Gorsedd Llydaw, a chadw y cysylltiad rhyngddi â'r Orsedd yng Nghymru;

(c) Trefnu ymweliadau *au pair* rhwng ieuenctid Llydaw a Chymru, yn enwedig rhwng myfyrwyr;

(ch) Trefnu cyfarfod a chyngerdd Llydewig o bryd i bryd yn yr Eisteddfod;

(d) Annog y B.B.C. i gadw ei olwg ar ddysgu Cymraeg yn Llydaw wrth drefnu gwersi Cymraeg i'r ysgolion;

(dd) Trefnu i rwyddhau llwybr llyfrau Cymraeg yn Ffrainc a Llydaw. Dyma ddarn o lythyr oddi wrth Lydawr a ysgrifennwyd at y Llywydd ar ôl yr ymweliad :

May I suggest to you that many people here would appreciate very much to be able to get Welsh books from the British Council, 28, Avenue des Champs Elysées, Paris? English books only are available there, and I know many who would like very much to get Welsh books from the Council, as it is now for monetary reasons all but impossible to buy anything here from Great Britain.

Wrth ddiweddu, yr ydym eto yn dymuno drwy'r Cyngor ddatgan ein diolch gwresog i Lywodraeth Ffrainc am ein derbyn mor anrhydeddus; i M. Xavier Tréllu, ein harweinydd a'n cyfaill, am ei gymorth, ei fedr, ei hynawsedd, a'i amynedd diderfyn; i M. Yves Brunswick a'n harweiniodd mor hyfwyn ym Mharis ac Arras; i Brifysgolion Roazon a Pharis; i raglofion y *Départements*; i'r meiri; ac i'r gwahanol bersonau a chymdeithasau a'n derbyniodd, am eu croeso siriol.

18

*Arwyddwyd,*

W. J. GRUFFYDD,  
W. CRWYS WILLIAMS,  
W. EMYR WILLIAMS,  
D. R. HUGHES,  
MORGAN WATKIN,  
MAURICE JONES,  
J. DYFNALLT OWEN,  
A. E. JONES (Cynan).

*Mehfin 21, 1947.*

19

## COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Monsieur W. J. GRUFFYDD, Maître ès Arts ; Docteur ès Lettres *honoris causa* de Rennes et de Galles ; Président d'Honneur du Conseil de l'Eisteddfod Nationale et Président de la Délégation ; Professeur Honoraire de Celtique à la Faculté des Lettres de Cardiff ; Député à la Chambre des Communes pour l'Université de Galles.

Le Révérend W. CRWYS WILLIAMS, Maître ès Arts ; Archi-Druide de Galles ; Vice-Président d'Honneur du Conseil de l'Eisteddfod Nationale.

Monsieur W. EMYR WILLIAMS, Licencié en Droit ; Président du Conseil Exécutif de l'Eisteddfod Nationale ; Avocat ; Echevin de la ville de Wrexham ; Président de l'Association des Conseils Généraux et Conseils Municipaux de Galles.

Monsieur D. R. HUGHES, Maître ès Arts ; Vice-Président d'Honneur et Cosecraire du Conseil de l'Eisteddfod Nationale ; Vice-Président d'Honneur de la *Honourable Society* des Cymmrodorion ; Président du Conseil Exécutif de l'Eisteddfod de Colwyn Bay, 1947 ; Ancien Directeur au Ministère de l'Agriculture Britannique.

Monsieur MORGAN WATKIN, Maître ès Arts ; Licencié ès Lettres ; Docteur en Philosophie ; Chevalier de la Légion d'Honneur ; Officier de l'Instruction Publique ; Cavaliere della Corona d'Italia ; Professeur Honoraire de Français et de Philologie Romane à la Faculté des Lettres de Cardiff.

Monsieur le Chanoine MAURICE JONES, Maître ès Arts, Docteur en Théologie ; Trésorier du Conseil de l'Eisteddfod Nationale et Druide du Gorsedd ; Directeur Honoraire de la Faculté des Lettres et de Théologie Protestante de Lampeter.

Le Révérend J. DYFNALLT OWEN, Maître ès Arts ; Ancien Président de la Confession Congrégationaliste de Galles ; Directeur du Journal Gallois *Y Tyst* ; Vice-Président de l'Union des Sociétés Galloises.

Le Révérend A. E. JONES (Cynan), Maître ès Arts ; Secrétaire de la Délégation ; Archiviste du Gorsedd des Bardes ; Cosecraire du Conseil de l'Eisteddfod Nationale ; Chargé de Cours Publics de Littérature Dramatique et de Littérature Galloise à la Faculté des Lettres de Bangor, Nord-Galles.

## CONSEIL DE L'EISTEDDFOD NATIONALE DU PAYS DE GALLES

# La Visite en Bretagne

## RAPPORT DE LA DÉLÉGATION

Traduit du Texte Gallois  
sur la demande de la Délégation

par  
MORGAN WATKIN,  
Professeur Honoraire à l'Université de Galles.

Le Conseil de l'Eisteddfod Nationale a reçu de S.E. l'Ambassadeur de France à Londres une lettre, datée du 10 janvier 1947, l'invitant à désigner huit délégués : "pour visiter Paris et la Province de Bretagne où l'on espérait qu'ils trouveraient plaisir à visiter des endroits connus et à rencontrer des professeurs et des intellectuels, en particulier à notre vieille Université de Rennes."

Dans notre réponse du 7 mars 1947, écrite après que le Comité Exécutif du 21 février eut discuté de l'invitation, nous avons soulevé les premiers la question des accusations portées contre le gouvernement français au sujet de sa politique en Bretagne, et, en acceptant l'invitation, nous avons formulé deux requêtes, à savoir :

(a) que les membres de la délégation aient toute liberté d'enquêter sur la part faite à la langue et à la culture bretonnes dans le système d'enseignement actuellement en vigueur en Bretagne ;

(b) qu'il leur soit permis, sans surveillance d'aucune sorte, de rencontrer certains militants bretons connus au Pays de Galles.

Nous fîmes également mention dans notre réponse des relations culturelles entre le Pays de Galles et la Bretagne, relations anciennes et d'importance capitale pour les deux pays, entretenues par les deux langues de commune origine et par les institutions de l'Eisteddfod et du Gorsedd. Les raisons invoquées à l'appui de nos requêtes étaient que l'opinion galloise ne manquerait pas de considérer la délégation qui se rendrait en Bretagne comme une véritable délégation nationale, et qu'elle attendrait d'elle à son retour, étant donné ce qui était paru dans la presse galloise contre la politique française, un rapport sur la véritable situation en Bretagne.

Dans une lettre du 24 mars 1947, où il manifestait son plaisir de savoir que nous acceptions l'invitation, l'Ambassadeur faisait droit sans condition à nos requêtes et ajoutait "Je suis convaincu que la visite en France de votre délégation permettra à vos représentants de dissiper les malentendus qui paraissent s'être créés dans l'opinion galloise au sujet de la Bretagne."

Lors de la réunion du Comité Exécutif de l'Eisteddfod Nationale le 21 février 1947, quelques membres soutinrent avec force le point de vue que l'invitation ne devait pas être acceptée, mais la majorité vota cependant en faveur de son acceptation pour les principales raisons suivantes :

(a) L'intérêt culturel que nous portons, en tant que frères de race du peuple breton, à la vitalité et à la prospérité d'une langue si proche du gallois et qui, comme lui, a réussi à survivre à des siècles d'opposition, de négligence et de mépris, en même temps que notre désir naturel, en tant que peuple qui a réussi à obtenir du Ministère de l'Education Britannique l'enseignement de sa langue nationale, de voir le gouvernement français traiter le breton aussi généreusement et lui donner la même possibilité de vivre et de se développer ;

(b) Notre volonté, autant que les impressions d'un voyage de dix jours puisse nous le permettre, de découvrir la vérité au sujet des accusations portées contre la France, à savoir que de travailler pour la langue bretonne, que d'essayer de conquérir pour la Bretagne des libertés plus grandes, sont choses dangereuses, et que des Bretons ont été persécutés et emprisonnés pour cette seule raison ;

(c) L'espoir que notre visite aboutirait à une meilleure compréhension non seulement entre le Pays de Galles et la France, mais aussi entre la France et la Bretagne.

Certains membres de la délégation sont d'avis que l'intention du gouvernement français était d'exploiter notre visite dans un but de propagande, pour contrebalancer dans l'opinion publique bretonne, et aussi dans l'opinion publique galloise, la vive émotion causée dans les deux pays par les campagnes d'une section de la presse galloise condamnant formellement les mesures prises par le gouvernement français contre le mouvement breton. A la conférence de presse tenue à Rennes avant notre arrivée, le vendredi 18 avril après-midi, et selon les informations qui nous ont été données par plusieurs Bretons, le représentant du Ministère Français de l'Information exprima cette intention sans équivoque. La même chose fut dite à un représentant du *Western Mail*, peu après que nous avions quitté Londres le 21 avril, par un représentant officiel de l'Ambassade de France (voir *Western Mail et Daily Post* du 22 avril). Nous tenons à dégager formellement toute responsabilité pour les idées qui furent exprimées ainsi, tant à Rennes qu'à Londres, et dans ces journaux.

D'autre part il est juste de rappeler que la première invitation à envoyer une délégation en France, fut faite à l'Eisteddfod de Rhos en août 1945. Pas un mot ne fut dit au sujet de la Bretagne à cette époque ; il s'agissait seulement d'un échange de visites culturelles entre le Pays de Galles et la France. En outre, dans sa lettre du 24 mars, l'Ambassadeur de France spécifiait que nous étions parfaitement libres de voir qui nous voudrions durant notre visite en Bretagne. Il demandait de même les noms des militants bretons que nous désirions consulter de façon que toutes dispositions puissent être prises pour que nous puissions les rencontrer au cours de notre visite.

La délégation s'est rassemblée à Londres le 21 avril au matin. Nous avons atteint Paris le même soir et sommes arrivés en Bretagne le lendemain. Nous avons séjourné à Rennes, à Morlaix, et à Vannes, et au cours de notre randonnée avons visité St. Brieuc, Paimpol, Quimper, Pont-Aven, et Josselin. Partout les Préfets, les Maires, l'Université de Rennes, les représentants des associations bretonnes, nous réservèrent le meilleur accueil. Nous avons pu également entretenir en particulier de nombreux Bretons tant en Bretagne qu'à notre retour à Paris où nous fûmes reçus à l'Hôtel de Ville et à la Sorbonne. Quoique notre séjour n'ait pas été aussi long que nous ne l'eussions désiré, nous avons eu maintes occasions de discuter des affaires bretonnes et celles de la langue et de la culture de la Bretagne. Liberté nous fut donnée de voir qui nous voulions, sans intervention

du gouvernement ou de ses représentants. Notre retour en Grande Bretagne s'effectua le 14 mai via Arras où de nombreux Gallois dorment leur dernier sommeil (voir la carte).

2

Dès notre arrivée en Bretagne il nous devint évident que les problèmes politiques et les problèmes culturels étaient étroitement mêlés, et qu'après tout, ni la politique ni la culture ne sont des questions simples. Dans le problème politique, par exemple, il y a au moins deux facteurs qu'il faut prendre en considération, d'une part la force de la vieille tradition centralisatrice française, qui a sévi plus particulièrement en France depuis la Révolution et, d'autre part, le ressentiment contre le gouvernement de Vichy et ceux qui l'ont suivi, ressentiment qui ne s'est pas encore apaisé. A l'égard de la question linguistique il y a aussi deux prises de position à considérer, d'une part le soutien ou le manque de soutien accordé par la France au mouvement en faveur de la reconnaissance des droits de la langue bretonne, et, d'autre part, le soutien ou le manque de soutien accordé au même mouvement par les Bretons eux-mêmes.

C'est en considération de cela que nous tenons à déclarer formellement qu'en tant que délégation nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de juger de l'attitude d'une autre nation vis-à-vis de ses propres sujets et qu'une délégation du Conseil de l'Eisteddfod se doit de ne pas intervenir dans des questions où le Conseil lui-même n'interviendrait pas. D'autre part, cependant, l'avenir de la langue et de la culture bretonnes est cher à nos coeurs et nous manquerions à nos devoirs si nous ne saisissons pas toutes les occasions de les encourager, ou si nous décourageons les Bretons eux-mêmes, faute d'une attention suffisante portée aux intérêts qui leur sont chers.

3

Il nous est impossible devant les déclarations variées et contradictoires qui furent faites en notre présence, de porter un jugement définitif sur les représailles "légales" subies par de nombreux Bretons. Seuls des hommes de loi qui auraient eu le loisir d'interroger et de réinterroger des témoins, comme de passer au crible les dossiers des affaires qui furent jugés par les Cours de Justice en France pourraient donner sur elles un jugement définitif. Néanmoins devant les preuves qui

24

nous furent apportées, nous avons formé la nette opinion que des militants purement culturels, et qui ne s'étaient en rien mêlés de politique furent arrêtés dans les périodes troublées qui suivirent la libération. Il ne peut être contesté que quelques leaders et militants bretons collaborèrent avec le gouvernement de Vichy, mais il a été impossible de nous donner la moindre preuve qu'en dehors d'un très petit nombre les militants bretons collaborèrent avec les Allemands. Il est aisé de comprendre l'attitude de ceux qui profitèrent de l'occasion qui leur fut offerte par le gouvernement de Vichy, pour conquérir quelques-uns des droits linguistiques qu'ils réclamaient depuis de nombreuses années. A dire vrai, bien peu, parmi ces revendications, furent satisfaites par Vichy, mais c'était tout de même plus que ce qui avait été obtenu jusque là de n'importe quel gouvernement français du passé, et c'était beaucoup plus que ce que la France est aujourd'hui prête à concéder.

Quant à ceux des militants et leaders politiques bretons qui furent traduits en jugement sous l'accusation de collaboration avec les Allemands, il nous est apparu qu'ils furent jugés, comme tous les autres Français objets de la même accusation, conformément à la loi française. Les Gallois que nous sommes ne doivent pas oublier que le "climat" de cette époque en France et en Bretagne n'eut pas son équivalent en Grande Bretagne, et quand nous sommes appelés à juger des événements en France, nous devons conserver présentes à l'esprit, trois considérations. D'abord qu'il est impossible d'apprécier l'atmosphère de quelque pays que ce soit, France aussi bien que Grande Bretagne, sous le poids et l'étreinte de la guerre, et nous ferions bien de nous rappeler le grand nombre d'hommes et de femmes emprisonnés chez nous selon les listes 18B, et parmi eux quelques Gallois connus, sans qu'ils aient été coupables du moindre crime. Ensuite ce ne fut pas seulement en Bretagne que des hommes furent punis pour collaboration avec Vichy et les Allemands, mais partout en France et, selon ce qui nous a été dit, il y eut, au total, moins de persécutions officielles en Bretagne que dans certaines autres régions françaises. Enfin les pires représailles contre les Bretons ont été exercées pendant la guerre par des particuliers, le meurtre de l'Abbé Perrot, par exemple, car le désordre généralisé qui fut la conséquence de la guerre sourde entre Vichy et les maquis éveilla non seulement de l'héroïsme et du patriotisme, mais aussi la cruauté et les plus bas instincts, et le gouvernement français, ne peut être tenu pour responsable de tous les crimes commis par des Français contre des Français ou des Bretons contre des Bretons.

25

Mais tout ceci étant admis, il subsiste cependant dans l'esprit de la délégation une large part de doute, sur une question qui relève plus directement de l'objet de notre visite en Bretagne que ne peuvent relever les questions de la Résistance ou de la Collaboration. C'est à dire : *Y a-t-il eu et y a-t-il encore des Bretons persécutés pour des raisons culturelles, ou pour avoir défendu des idéaux bretons, et persécutés pour ces raisons seulement? Sont-ils empêchés de déployer librement leurs efforts et leur propagande en faveur de la langue, des traditions et des droits de la Bretagne, et stoppés dans leurs efforts pour convaincre leurs compatriotes de les cultiver et de les défendre?*

Comme en toute chose en Bretagne, nous avons relevé deux réponses absolument contradictoires. A Rennes, par exemple, où les autorités locales et plus tard, l'état major de l'Université, nous réservèrent une excellente réception, M. Loyen, Doyen de la Faculté des Lettres, s'exprima dans son discours ainsi qu'il suit :

"Vous portez dans vos coeurs quelques inquiétudes que vous avez exprimées avec beaucoup de franchise dans la réponse que vous avez fait parvenir à l'invitation de M. le Ministre des Affaires Etrangères. Les plaintes de quelques personnes qui ont quitté la Bretagne en même temps que les Allemands ont fini par vous impressionner. Nous ne pouvons que vous remercier de cette franchise, la seule attitude qui permette, entre amis, de faire la lumière. Je n'ai voulu réunir autour de vous, Messieurs, parmi les professeurs de la Faculté, que les Bretons de naissance et d'ascendance. Moi-même, je suis né dans le Morbihan, sur un rocher battu par les flots, à Belle Ile en Mer et j'ai fait toutes mes études en Bretagne où j'ai été l'élève de Dottin et d'Anatole Le Braz.

"Eh bien! Messieurs, tous Bretons de vieille souche, nous voudrions vous convaincre que la propagande qui vous a émus est mensongère : les Bretons, depuis 1940, n'ont jamais été brimés et persécutés que par les Allemands; les Bretons qui, depuis la libération, ont été exécutés ou condamnés, l'ont été pour faits de collaboration avec l'ennemi et non pour leur attachement aux choses bretonnes; les Bretons vivent libres de penser, d'agir, d'imprimer, de parler la langue qui leur plaît, au même titre que les autres Français... vous rapporterez, j'en suis sûr, de votre *Tro Breiz*, l'impression réconfortante que les seules plaies que la Bretagne ait à panser, elle en reporte la responsabilité sur les Allemands et sur les quelques autonomistes qui ont collaboré avec les Allemands."

C'est là l'opinion d'un homme dont la probité morale et l'amour pour son pays natal ne peuvent être discutés. Mais d'un autre côté cependant le grave problème dont il s'agit, et qui est celui de l'épuration après la libération de la France en

1944-45, reste posé dans son entier; nous ne pouvons fermer les yeux ni devant les répercussions directes que ce problème a eu en Bretagne, ni devant les conséquences indirectes qu'il a eu sur la langue et la culture bretonnes. Le gouvernement français maintient qu'il a agi envers les Bretons, dans la conduite de l'épuration, exactement comme il a agi envers les autres Français. La question pour nous cependant est de savoir si le gouvernement français a, depuis la libération de la France, persécuté certains Bretons, non pas parce qu'ils ont collaboré en actes et en paroles avec les Allemands, mais parce qu'ils ont défendu des idées bretonnes durant l'occupation de la France, ou parce qu'ils ont osé les défendre et les propager, à ce moment—là, plus ouvertement et plus effectivement qu'il n'avait osé le faire dans le passé. Il convient de souligner qu'aucun Français, en dehors des Bretons, ne peut être accusé d'avoir mené une telle propagande et que, par conséquent, l'argument officiel qui consiste à dire que les Bretons ont été traités de la même façon que les autres Français, perd, de ce simple fait, la plus grande partie de son poids.

Or, à la lumière des témoignages que nous avons recueillis, comme à celle des documents qui ont été mis entre nos mains, nous avons été obligés de nous rendre à l'évidence que le seul fait de défendre des idées bretonnes, quelles qu'elles soient, régionalistes et nationalistes aussi bien que séparatistes, a été suffisant pour attirer, après la libération, les vengeances officielles sur la tête de Bretons auxquels une telle activité pouvait être reprochée. En d'autres termes, les autorités françaises ont été portées à considérer quiconque avait eu une activité bretonne, en dehors de toute activité politique française, ou collaboratrice, comme quelqu'un qui était à priori, coupable de collaboration avec les Allemands.

Il est juste cependant de reconnoître que, tout au moins d'après nos constatations, nous n'avons guère trouvé que des Bretons, quelle qu'ait été leur activité bretonne, aient été persécutés s'ils avaient aussi travaillé continuellement pour la Résistance française. Peut-être nous est-il possible de poser le problème plus clairement de la manière suivante. Pendant l'occupation allemande les Bretons peuvent être divisés en six catégories, selon leur attitude à l'égard de la guerre :

1. Ceux, sans activité bretonne, qui prirent part à la Résistance française;
2. Ceux, sans activité bretonne, qui restèrent neutres sous le gouvernement de Vichy;
3. Ceux, sans activité bretonne, qui collaborèrent avec Vichy et avec les Allemands;

4. Ceux qui, ayant une activité bretonne, prirent une part active à la Résistance française ;
5. Ceux qui, ayant une activité bretonne, restèrent neutres sous le gouvernement de Vichy ;
6. Ceux qui, ayant une activité bretonne, collaborèrent avec Vichy et les Allemands ;

Il apparaît tout de suite que ces six catégories se divisent en deux groupes principaux :

- A. 1.2.3. Ceux qui n'ont pas eu d'activité bretonne, quelle qu'ait été leur conduite sous l'occupation ;
- B. 4.5.6. Ceux qui ont eu une activité bretonne, quelle qu'ait été leur conduite sous l'occupation.

Si l'attitude du gouvernement avait été la même dans chaque cas, c'est-à-dire, s'il est vrai que le fait d'avoir eu une activité bretonne, n'était pas pour lui une raison spéciale de représailles, le même traitement aurait dû être infligé aux catégories correspondantes de A et de B, c'est-à-dire, à 1 et 4, à 2 et 5, à 3 et 6. Mais tandis que le traitement infligé à la catégorie 4, fut dans l'ensemble aussi généreux que celui qui fut infligé à la catégorie 1, et que celui qui fut infligé à la catégorie 6, fut au moins aussi rigoureux que celui de la catégorie 3, il est largement démontré à nos yeux que les Bretons de la catégorie 5 furent infiniment plus maltraités que ceux de la catégorie 2. *Il est par conséquent difficile de ne pas conclure que le simple fait d'avoir eu une activité bretonne, de quelque ordre qu'elle soit, a été pour le gouvernement français motif suffisant à persécution.*

Nous devons préciser à nouveau, en vue d'éviter tout malentendu et pour bien faire ressortir que nous ne fermons pas les yeux à la réalité, *qu'il nous paraît évident que les séparatistes bretons qui s'enfuirent en Allemagne en 1939, comme ceux qui plus tard se groupèrent dans une formation militaire dite "Formation Perrot," collaborèrent réellement et effectivement avec les Allemands.* Il ne nous apparaît pas que l'on puisse contester au gouvernement français le droit, en Bretagne comme dans le reste de la France, de punir des hommes pour trahison envers la France, et mêler volontairement leur cas à la question bretonne ne peut qu'obscurcir le problème et faire beaucoup de mal à la cause de la Bretagne tant aux yeux des nations occidentales qu'à ceux de l'opinion française.

Mais, ces réserves faites, et laissant de côté le cas des extrémistes, nous ne croyons pas qu'il puisse être contesté que les membres des autres catégories du mouvement breton, qu'ils aient été nationalistes ou régionalistes, et qui ont été jetés en prison et condamnés, l'ont été seulement pour leur activité en faveur de la culture et des idées bretonnes. De ceci les preuves abondent. Si le gouvernement français avait entendu poursuivre seulement la collaboration et non les idées bretonnes, il n'aurait pas supprimé toutes les concessions, demandées par les Bretons depuis des générations, faites par le gouvernement de Vichy en faveur de la langue et de l'histoire de Bretagne. Il n'aurait pas dissout, interdit, et confisqué les biens de groupements comme le P.N.B. (Parti Nationaliste Breton fondé en 1911), les Amis de la Bretagne (régionaliste créé en 1941), et même d'associations purement culturelles n'ayant rien à voir avec la politique et n'en ayant jamais fait, comme "Ar Brezoneg Er Skol" (Union pour l'Enseignement du Breton fondée en 1934). En admettant même que l'on puisse reprocher à des personnes d'avoir collaboré avec les Allemands, on ne peut pas le reprocher à des groupements pris en eux-mêmes, ni à la langue bretonne ou à l'histoire de Bretagne. Il est inexact de dire par ailleurs, ainsi qu'on nous l'a dit, que toute la législation élaborée par Vichy a été supprimée. Les Français l'auraient même voulu, que cela eût été impossible, car on ne peut faire table rase de tout ce qui a été la vie d'un peuple pendant quatre ans.

Tout ceci laisse à penser que la vérité est plus complexe que certains ne se l'imaginent. Néanmoins on peut la définir comme suit : Il paraît incontestable que le gouvernement français s'est servi comme prétexte de l'action de quelques extrémistes peu nombreux, qui, eux, ont vraiment collaboré avec les Allemands, pour tenter de jeter le discrédit sur le mouvement breton dans son ensemble, et pour persécuter des gens qui ne méritaient nullement de l'être et qui ne l'auraient pas été s'ils n'avaient pas continué sous l'occupation allemande à travailler pour la Bretagne, exactement comme ils l'avaient fait avant la guerre. Le Mouvement Breton Nationalisant dans son ensemble s'est efforcé de rester neutre dans la querelle franco-allemande et c'est cette neutralité que les Français n'ont pas voulu admettre. Il apparaît clairement que cette neutralité a servi de prétexte pour tenter de discréditer le mouvement breton et que l'on espérait, de cette façon, porter un coup mortel à toutes les formes d'activité en faveur de la Bretagne et jeter la suspicion sur tous ceux qui s'étaient livrés à cette action.

Malheureusement nous avons recueilli des preuves, durant notre voyage, que cette attitude du gouvernement français à l'égard des défenseurs de la culture et des idées bretonnes, joint au souvenir de la confusion qui a régné pendant l'occupation allemande, a éveillé des passions, causé des haines, et donné naissance à des divisions parmi les Bretons eux-mêmes. Quoique nous ne nous soyons pas aperçus que, d'une manière générale, les gens au-dessus de quarante ans montraient beaucoup de sympathie pour les Bretons aujourd'hui condamnés ou en exil, il nous est apparu clairement que ces hommes sont en train de devenir rapidement des martyrs aux yeux de la génération plus jeune. Les Bretons d'âge moyen, et spécialement ceux qui jouissent d'une situation stable et solide, ne semblent pas se rendre compte de la ferveur nouvelle qui s'est éveillée dans la jeune génération vis-à-vis de tout ce qui touche à son pays et à sa langue. Le gouvernement, ne s'en rend pas compte, ni que son attitude à l'égard de l'enseignement du breton dans les écoles est en train de transformer rapidement les "nationalistes culturels" en nationalistes politiques. *Si le gouvernement français craint la montée du séparatisme en Bretagne, le moyen de la prévenir est pourtant entre ses mains, et il est de prendre des mesures en faveur de l'enseignement de la langue bretonne dans les écoles.*

Nous reviendrons sur ce sujet de l'enseignement de la langue, mais auparavant, avec toute la courtoisie que nous pouvons y mettre, et avec l'expression de notre admiration pour la nation et la culture françaises—la France en vérité est une seconde patrie pour des milliers de Gallois galloisants qui ont bénéficié de notre régime d'enseignement—nous voudrions poser au gouvernement français une question. A la lumière de ce que nous avons vu en Bretagne, et en conformité avec l'habitude de générosité des Français, *ne croit-il pas qu'il serait possible et de bonne politique d'accorder pleine et entière amnistie à tous les militants du mouvement breton qui ont été condamnés depuis 1944 ou, à tout le moins, à tous ceux qui ne peuvent être accusés d'avoir porté les armes contre la France, c'est-à-dire, à la très grande majorité?*

Mais si la question ci-dessus doit être posée par nous à un gouvernement qui nous reçut avec une telle amabilité, il y a d'autres questions que nous devons nous poser à nous-mêmes, en tant que membres de la même communauté brittonique que nos frères les Bretons, et en tant que membres de l'Eisteddfod Nationale qui représente d'une manière toute particulière la culture galloise. Naturellement il ne dépend pas de nous

que ce problème de l'amnistie soit résolu, même si nous connaissions tous les aspects du problème, mais *c'est pour nous un devoir d'accorder sans réserve notre aide morale et matérielle à tous ceux qui ont souffert de la répression.* Il nous appartient spécialement par exemple de conjurer le gouvernement français d'accorder le droit de retourner librement en Bretagne à tous ceux qui en ont été proscrits. Sans prendre le moindre parti dans la querelle, nous ne pouvons oublier la misère et les souffrances de centaines de familles bretonnes dont le chef ou le fils ou le soutien est en prison ou en exil; nous ne pouvons oublier non plus l'infinie détresse de centaines de défenseurs des idées et de la culture bretonnes, aujourd'hui sans foyer, réduits à se cacher ou à s'expatrier, contraints de mener une vie de "hors la loi" avec toutes les conséquences d'ordre moral qu'une telle existence peut comporter. Nous demandons qu'un Comité Mixte de l'Eisteddfod et d'autres sociétés comme l'Undeb Cymru Fydd se mette au travail immédiatement, de façon à ce que nous puissions rassembler et unir la nation galloise tout entière pour appuyer nos efforts en vue d'obtenir du gouvernement français un geste de clémence et l'octroi de l'amnistie aux Bretons.

Le gouvernement français est désireux d'encourager les traditions locales et les coutumes bretonnes comme les danses, les chants nationaux, et ainsi de suite, mais quand nous avons posé une question au sujet de l'enseignement de l'histoire de Bretagne, considérée en tant qu'histoire d'une nation, on nous a répondu que ce que le Ministère de l'Education Nationale entendait par là, c'était de donner des leçons d'histoire purement locale au sujet des oiseaux, des animaux, des fleurs, des sites, etc. d'une ville ou d'un village. Quant à l'enseignement de la langue bretonne comme à celui de l'histoire de Bretagne (et qu'il soit permis de rappeler ici que la Bretagne possède une histoire qui, dans certaines de ses périodes, contient même plus de sujets et de raison d'étude que l'histoire du Pays de Galles), le Ministère y est irréductiblement opposé. La lettre suivante, adressée par le Ministre

de l'Education Nationale au Président de la Fédération des Cercles Celtiques, après notre visite, définit sans ambiguïté l'attitude du gouvernement :

Cabinet du Ministre de l'Education Nationale. Paris le 3 Mai 1947  
1831/Cab./G.C.

Le Ministre de l'Education Nationale  
à Monsieur le Président  
de la Fédération des Cercles Celtiques.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 29 mars 1947, me faire connaître les vœux de la Fédération des Cercles Celtiques en ce qui concerne l'enseignement de la langue bretonne. Celui-ci pose deux problèmes importants.

D'abord une question de principe : l'enseignement primaire public est uniformément donné en français.

Ensuite un problème d'ordre pratique, particulier au breton. Comme vous le savez, il y a plusieurs dialectes bretons (77 variétés d'après l'Atlas linguistique de Basse Bretagne de P. Le Roux) et plusieurs orthographe ; il serait donc difficile de mettre au point un breton "moyen" susceptible d'être transcrit et enseigné.

Pour toutes ces raisons il ne saurait être dérogé à la législation actuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. le Ministre  
G. C.

Le Ministre lui-même, M. Nagelen, vint à Rennes le 15 mai et déclara à l'Hôtel de Ville :

Certains ont pensé que nous devons avoir en Alsace et en Bretagne des libertés particulières ; nous pensons que les libertés accordées aux autres Français suffisent. (*Ouest Républicain* 16 mai 1947.)

A une délégation d'instituteurs primaires publics de Bretagne qui était venue le voir, le même Ministre répondit que la question de l'enseignement du breton dans les écoles ne pouvait pas être posée, et il compara la situation des instituteurs dans les régions bretonnantes à celle des instituteurs français en Algérie : leur tâche est d'assimiler à tout prix la population.

L'attitude du gouvernement français est ainsi parfaitement claire mais les raisons qu'il invoque sont loin de l'être autant. *Ce sont des soucis politiques et non des soucis d'instruction et d'éducation qui commandent cette attitude.* Nous-mêmes, en tant que citoyens d'un autre pays, même si nous ne pouvons pas exprimer notre opinion sur un système politique, il nous sera peut-être permis de faire ressortir au gouvernement

français combien cette attitude est contraire à la tradition de liberté créée par la France elle-même, car elle aboutit à détruire le patrimoine culturel d'une nation, une inappréciable et magnifique moisson qui a fleuri et s'est épanouie, au cours des siècles, dans la vie du peuple breton.

Nous savions avant que la délégation ne se rendit en Bretagne, et nous le savons peut-être mieux encore depuis que nous y sommes allés, que les arguments tirés des dialectes bretons ne sont que des prétextes pitoyables et sans valeur. D'après les mêmes principes de recherche, à savoir, ceux qui ont été imaginés par Gillieron et suivis par le professeur Le Roux dans son excellent *Atlas* on trouve en France seulement 638 dialectes français. Ceci est également vrai, pour l'anglais et le gallois, mais personne n'a songé à en tirer une excuse pour refuser d'enseigner ces deux langues. Peut-être sera-t-il permis à notre délégation, qui contient au moins quelques techniciens professionnellement compétents en matière philologique, de rappeler que toutes les langues modernes sont des langages raisonnés et que ce sont des lettrés qui, à un moment ou à un autre de l'histoire de la France et de l'Angleterre, créèrent le français et l'anglais littéraire. La seule différence entre le breton et ces autres langues c'est que ce phénomène historique se produisit plus tôt pour elles que pour lui. De plus ce langage raisonné existe déjà pour le breton ; un grand nombre de livres et de périodiques ont été écrits dans ce langage et il existe en Bretagne dès maintenant, en dépit de toutes les oppositions et de tous les obstacles, d'excellents ouvrages élémentaires pour enseigner le breton aux enfants, quelle que soit la région de Bretagne où ils se trouvent. D'autres personnes lors de notre voyage en Bretagne nous ont fait valoir cet argument des dialectes, mais tous ceux qui le faisaient valoir, même si nous leur reconnaissons le bénéfice de la sincérité, n'oubliaient qu'une chose pourtant élémentaire : c'est qu'une langue enseignée à l'école est un langage pour gens instruits et qu'il n'y a sûrement personne qui songe à prendre comme point de départ le savoir et l'intelligence des illettrés pour décider d'un système d'instruction et d'éducation.

Le Conseil National de l'Eisteddfod se souviendra que l'attitude des Anglais vis-à-vis de la langue galloise était au siècle dernier très proche de l'attitude actuelle du gouvernement français vis-à-vis du breton, et que ce fut la vive protestation de Matthew Arnold dans sa *Littérature Celtique* (1867) qui marqua le commencement du changement d'attitude des Anglais. Il est évident aujourd'hui, pour quiconque a

étudié l'ouvrage d'Arnold, que ce n'est pas parce qu'il était un Celtophile comme beaucoup de ses compatriotes éclairés qu'il critiquait si sévèrement l'attitude du *Times* et celle des Anglais à l'égard de la langue galloise, mais bien parce qu'il considérait cette critique comme un des aspects nécessaires de sa croisade contre le philistinisme anglais. Et nous sommes certains que personne ne serait plus étonné que lui de voir la France, civilisée et éclairée, coupable du même crime de philistinisme, car c'est là le seul qualificatif que l'on puisse donner à son attitude officielle à l'égard de la langue bretonne.

9

Mais cependant quelle est l'opinion des Bretons eux-mêmes à l'égard de la langue bretonne ? Ainsi que nous l'avons dit auparavant et que nous devons l'admettre, la masse de la partie la moins éclairée de la population n'attache pas une grande importance au problème posé par sa langue, pour la raison, entre autres, que le nombre des Bretonnants diminue à chaque génération. Mais l'on doit faire ressortir qu'une telle attitude n'est nullement exceptionnelle, et qu'elle n'est pas un argument que l'on puisse faire valoir contre la langue bretonne, car si l'on voulait faire une enquête sur la question de la langue de n'importe quel peuple bilingue d'Europe, on trouverait que l'attitude de la partie la moins éclairée de la population à l'égard de sa langue maternelle est semblable à celle de l'Eglise de Laodicée. Comme au Pays de Galles du temps d'Owen Edwards, ce sont des leaders éclairés qui suscitent un mouvement d'affection et d'intérêt pour la langue, et ce mouvement marche la main dans la main avec les travaux des érudits et des savants. Ainsi en a-t-il été et en est-il en Bretagne, et l'on peut affirmer sans hésitation que la partie éclairée de l'opinion bretonne, que les représentants de la population dans les corps élus sont très fortement unis en faveur de l'enseignement du breton dans les écoles. Déjà avant la guerre, de 1934 à 1939, la grande majorité des Conseils Municipaux de Basse Bretagne et les trois Conseils Généraux (conseils qui correspondent à peu près à nos *County Councils*) à l'unanimité ainsi que d'innombrables associations avaient demandé l'enseignement du breton. Impressionnée elle-même par cet ensemble de volontés la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés française avait demandé qu'il soit fait droit aux requêtes bretonnes (30/6/1937).

Il ne s'agit pas là d'une manifestation d'opinion passagère puisque depuis la libération les Conseils Généraux du Finistère et des Côtes du Nord ont renouvelé cette demande. Très

34

récemment encore, le 8 mai dernier, quelques jours après le catégorique refus du Ministre, le Conseil Général du Finistère qui représente une population de 756,000 habitants a adopté un nouveau vœu demandant l'enseignement du breton dans les établissements primaires et secondaires et dans les Ecoles Normales Primaires des trois départements où le breton est parlé : Morbihan, Finistère, Côtes du Nord. Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que ces manifestations d'union sur un problème essentiel sont un des signes les plus prometteurs que l'on ait jamais vu en Bretagne.

10

Les obstacles à vaincre sont grands, cependant, et nous ne rendrions pas service à la Bretagne si nous les passions sous silence. L'un d'entre eux nous est signalé dans la lettre d'un Breton qui est "dans les papiers" du gouvernement français et qui est également un membre actif et connu du mouvement breton :

"Je pense que ce qui est à la base de tous nos maux, c'est l'asphyxiante centralisation française, qui est particulièrement étouffante dans le domaine de l'enseignement. Par exemple, un professeur est d'abord nommé dans un petit collège où on a besoin d'un professeur, puis ensuite dans un lycée. Puis il essaie d'habitude d'être nommé dans un poste aux environs de Paris, puis à Paris. Il y aura un meilleur traitement, et une meilleure retraite, qu'il n'aurait eu s'il avait pris sa retraite pendant qu'il enseignait ailleurs qu'à Paris. De la même manière un professeur d'Université essaie d'être nommé à la Sorbonne.

"Le résultat d'un tel système c'est que la plupart des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur en Bretagne ne sont pas Bretons. En gardant ceci à l'esprit l'on peut comprendre beaucoup de choses dont vous avez à peine eu une idée durant votre visite."

Avant de changer de sujet nous devons encore rapporter un incident significatif qui se produisit durant notre séjour. Quand nous sommes allés à Vannes nous étions accompagnés par un Breton qui a publié une petite pièce de théâtre en breton, et passant à Vannes, il en profita pour aller voir un libraire, lui demandant de mettre son livre en vente à la devanture. Pour rapporter ses mots exacts : "C'est tout juste si l'homme dans sa colère ne m'a pas saisi et jeté hors de sa boutique." Quand, profondément surpris, nous avons demandé la raison de cette attitude étrange, il nous a été répondu que l'homme craignait d'être, en quoi que ce soit, accusé d'être mêlé au mouvement breton. C'est pourquoi nous sommes d'avis que les querelles et les divisions qui existent aujourd'hui parmi les Bretons, jointes à quelque apathie, retardent les progrès des mouvements patriotiques. Et il apparaît aussi que la guerre et ses conséquences ont agri les rapports entre les hommes.

35

Il existe cependant une lueur de clarté dans le système d'enseignement. Ainsi que l'on sait, il existe en Bretagne des écoles autres que celles de l'Etat, les écoles libres, qui sont entièrement entretenues par l'Eglise Catholique. Dans ces écoles un effort est fait pour enseigner le breton aux enfants, quoique le temps consacré à cette étude soit loin d'être suffisant. Cette insuffisance s'explique par certaines raisons et il ne fait pas de doute qu'elle sera un jour corrigée, mais cependant l'Eglise et de nombreux prêtres font d'excellent travail pour la langue et les traditions bretonnes ; quelques-uns de ces prêtres sont familiers également avec le gallois. Nous avons entendu à St. Briec un discours fait par un prêtre en un gallois splendide, en fait, meilleur, hélas ! que celui qui est parlé par beaucoup de Gallois, gallois qu'il avait appris en lisant des livres gallois et en écoutant les causeries et les cours de gallois de la radio. Et, en passant, soulignons la valeur du travail fait par la B.B.C., qui trouve des échos ailleurs qu'au Pays de Galles, et en tant que Conseil de l'Eisteddfod indiquons lui notre gratitude, et exprimons l'espoir que ce travail soit encore amplifié.

Ainsi que nous l'avons vu, l'Eglise Catholique a des opinions éclairées sur les besoins de la langue bretonne et juge, à juste titre, que ses intérêts en Bretagne sont liés à la prospérité de la langue bretonne. Nous sommes loin de suggérer cependant que ce soient ses seuls intérêts qui la fasse agir. Nous nous sommes aperçus que ces prêtres qui oeuvrent pour la langue bretonne sont mus par les mêmes convictions et le même amour de leur pays que le sont les patriotes laïques et certains de ces laïques ne sont nullement des catholiques. L'on doit insister sur le fait que les services qu'ils rendent à la langue bretonne sont intelligents et éclairés ; nous en trouvons une preuve dans les livres d'enseignement du breton à l'usage des enfants, dont quelques-uns au moins, sont, du point de vue du fini et de la méthode, bien meilleurs que les meilleurs livres que nous possédons au Pays de Galles pour le même objet. Nous devons mentionner en particulier *Le Breton par l'Image* par le Frère Vinsant Seité, que nous avons eu le privilège de consulter à Morlaix. Dans son introduction M. Seité dit :

Un fort mouvement se dessine en ce moment en faveur de la langue bretonne et l'on peut prévoir son introduction prochaine comme matière d'examen, dans toutes les écoles de Basse Bretagne. Notre joie sera grande si notre cher *Brezoneg* au parfum si pénétrant, aux possibilités si étendues et encore si peu exploitées refléurait sur les livres d'un grand nombre d'enfants de Bretagne.

Cependant tout n'est pas pour le mieux du côté de l'Eglise non plus. Dans la mesure où elle est bretonne en même temps que catholique, elle fait un effort consistant pour sauvegarder la langue bretonne et en répandre l'usage, mais cette action dépend largement de la politique générale de chaque évêché. Nous assistons actuellement en Bretagne, au commencement au moins des difficultés que nous avons rencontrées autrefois au Pays de Galles, du temps des évêques qui parlaient seulement anglais. En effet, quoique l'Eglise Catholique soit théoriquement libre en France et en Bretagne de choisir librement les évêques, en fait, la coutume s'est établie depuis un certain nombre d'années de demander officieusement l'avis du gouvernement, bien qu'il soit dans l'ensemble anti-clérical, avant chaque nomination. Récemment vient d'être nommé un évêque qui, non seulement ne connaît pas le breton, mais qui n'est même pas d'origine bretonne. Il ne serait pas habile de notre part d'en dire plus de peur de rendre plus difficile au clergé patriote la poursuite de son excellent travail.

Un mot doit être dit au sujet des partis politiques de crainte que l'on puisse penser que l'étude du problème puisse être simplifiée en se référant à l'attitude des partis politiques français à l'égard de la question bretonne. La plus grande partie de la population bretonne, et tout spécialement les ardents catholiques, soutient le M.R.P., mais il y a un nombre relativement important de communistes parmi les jeunes ; l'activité en faveur de la langue et des idées bretonnes où l'hostilité à leur égard ne suit pas les divisions des partis. L'éditeur d'*Ar Falz*, qui est communiste et instituteur laïque, est un défenseur des droits de la Bretagne. Le 16 mai 1947, P. Hervé, et communiste breton connu, a déposé devant la Chambre des Députés une proposition de résolution en faveur de l'enseignement du breton.

Nous avons déjà demandé ci-dessus au gouvernement français de concéder l'amnistie aux Bretons qui ont été condamnés. Si maintenant, l'on nous demandait quelles mesures seraient nécessaires, en particulier pour garantir l'existence et la prospérité de la langue bretonne, il nous serait facile de répondre qu'il serait indispensable :

1° de consacrer un temps suffisant à l'enseignement de la langue, de l'histoire, et de la littérature bretonnes dans les écoles de tous les degrés ;

2° de rendre l'enseignement du breton obligatoire dans les Ecoles Normales de Quimper, de Vannes, et de St. Brieuc, pour tous les instituteurs qui voudraient occuper un poste en Basse-Bretagne ;

3° de nommer des inspecteurs qui sachent le breton, comme cela se fait déjà au Pays de Galles ;

4° d'admettre la langue bretonne comme "sujet" au baccalauréat. A moins que ceci ne soit fait, comme c'est le cas dans nos établissements secondaires, il n'y aura aucun intérêt pour les jeunes gens et jeunes filles à étudier le breton à l'école ou au lycée. L'Université de Rennes soutient cette réforme et en a demandé la réalisation au gouvernement, mais jusqu'ici en vain ;

5° enseigner le français par l'intermédiaire du breton, enseigner au commencement tous les sujets en breton aux enfants qui parlent le breton. Enseigner un enfant dans une langue qu'il ne comprend pas n'est autre que la vieille hérésie "Ignotium per ignotius" et est contraire à tout principe de saine éducation.

Ce sont là des suggestions que le gouvernement seul peut mettre en pratique. Notre plus fervent désir est que les liens qui unissent le Pays de Galles et la Grande Bretagne à la Bretagne et à la France soient encore renforcés, en donnant à la langue bretonne dans les écoles de Bretagne une place semblable à celle qu'occupe le gallois dans les écoles du Pays de Galles. Nous sommes convaincus que le gouvernement français ne se rend pas compte du bénéfice incalculable que retirerait la communauté française tout entière de la mesure qui consisterait à faire à la Bretagne l'honneur de reconnaître pleinement sa personnalité. Puisque la Bretagne prend de plus en plus conscience de cette personnalité les Bretons participeraient ainsi d'autant plus à la vie de la France et l'enrichiraient dans tous les domaines, aussi bien politique et culturel qu'économique et social.

14

De notre côté nous pouvons suggérer au Conseil de l'Eisteddfod de nombreux moyens d'aider la cause de la Bretagne. En voici quelques-uns :

a) continuer à inviter les représentants du gouvernement français et ceux de la vie culturelle bretonne aux Eisteddfodau ;

b) favoriser la reprise d'activité du Gorsedd de Bretagne et en maintenir le contact avec le Gorsedd de Galles ;

38

c) organiser avec l'aide de l'Urdd des échanges au pair entre les enfants et les étudiants bretons et gallois ;

d) organiser de temps en temps une réunion bretonne et un concert breton à l'Eisteddfod ;

e) encourager la B.B.C. à conserver présent à l'esprit l'enseignement du gallois en Bretagne, quand elle organise des leçons galloises pour les écoles ;

f) favoriser l'entrée des livres gallois en France et en Bretagne.

Voici à ce sujet, un passage d'une lettre écrite au Président de la Délégation par un Breton, après notre visite :

"Puis-je vous indiquer que bien des gens ici apprécieraient beaucoup de pouvoir recevoir des livres gallois par l'intermédiaire du *British Council*, 28, Avenue des Champs Elysées, Paris ? On peut y obtenir seulement des livres anglais et j'en connais bon nombre qui aimeraient pouvoir y obtenir aussi des livres gallois, puisqu'il est maintenant impossible pour des raisons de change d'acheter d'ici quoi que ce soit en Grande Bretagne."

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier à nouveau chaleureusement, par l'intermédiaire de notre Conseil National, le Gouvernement Français qui nous a si parfaitement reçu ; M. Xavier Trellu, notre guide et ami dont l'aide nous fut précieuse, qui fit preuve de tant de tact de patience et de bienveillance ; M. Yves Brunswick qui fut un guide averti et agréable à Paris et à Arras ; les Universités de Rennes et de Paris ; les Préfets des Départements ; les Maires et les différentes associations et personnalités qui nous réservèrent un si réconfortant accueil.

Signé de

W. J. GRUFFYDD,  
W. CRWYS WILLIAMS,  
W. EMYR WILLIAMS,  
D. R. HUGHES,  
MORGAN WATKIN,  
MAURICE JONES,  
J. DYFNALLT OWEN,  
A. E. JONES (Cynan).

Le 21 juin 1947.

39

